



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6233^e séance

Mardi 8 décembre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yoda	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Kyrie
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Thomas
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Pham Binh Minh

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale

Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/615)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale

Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/615)

Le Président : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général et aux ministres venus participer à cette séance du Conseil de sécurité. Leur présence montre bien l'importance de la question dont le Conseil doit débattre aujourd'hui.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Cap-Vert, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Italie, du Luxembourg, du Mali, du Maroc, du Nigéria, du Pérou, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, du Sénégal et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa.

Il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Ouganda une lettre datée du 4 décembre 2009 dans laquelle il demande que l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Tete Antonio, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Antonio à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Burkina Faso une lettre datée du 7 décembre 2009 dans laquelle il demande que la Commissaire chargée du développement humain et du genre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M^{me} Adrienne Yandé Diop, soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Diop à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/615, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 novembre 2009 par laquelle le Représentant permanent, du Burkina Faso transmet un document de réflexion sur la question à l'examen.

Conformément à l'accord auquel ses membres sont parvenus, le Conseil de sécurité entendra lecture d'une déclaration du Président sur la question dont il est saisi, avant d'entendre les déclarations du Secrétaire général et des membres du Conseil. À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil note avec préoccupation les graves menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée connexe font parfois peser sur la sécurité internationale dans différentes régions du monde, notamment en Afrique. Dans certains cas, le lien de plus en plus étroit entre le trafic de drogue et le financement du terrorisme constitue également une source de préoccupation croissante.

Le Conseil souligne qu'il importe d'intensifier la coopération transrégionale et internationale afin de lutter contre le problème mondial de la drogue et les activités criminelles connexes, sur la base d'une responsabilité commune et partagée, en appui aux organisations et mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux compétents, notamment afin de renforcer l'état de droit.

Le Conseil reconnaît l'importance des dispositions prises par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des stupéfiants, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et d'autres organes et organismes des Nations Unies, afin de faire face aux nombreux risques de sécurité posés par le trafic de drogue dans de nombreux pays et régions, notamment en Afrique, et les encourage à poursuivre leurs efforts à cet égard.

Le Conseil souligne la nécessité de renforcer la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies, y compris la coopération avec INTERPOL, afin d'améliorer l'efficacité de l'action internationale contre le trafic de drogue aux niveaux national, régional et international, et de s'attaquer à ce problème mondial d'une façon plus exhaustive, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée.

À cet égard, le Conseil réaffirme et salue le travail important mené par l'ONUDC, en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, et souligne la nécessité qu'elle dispose de capacités adéquates aux fins d'appuyer les efforts nationaux.

Le Conseil invite le Secrétaire général à envisager de tenir compte de la question du trafic de drogue et d'en faire un facteur des stratégies de prévention des conflits, d'analyse des conflits,

d'évaluation et de planification des missions intégrées et d'appui à la consolidation de la paix.

Le Conseil encourage les États à s'acquitter de leurs obligations relatives à la lutte contre le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, à envisager d'adhérer aux conventions internationales pertinentes, notamment aux trois conventions des Nations Unies sur les stupéfiants, à enquêter, selon qu'il conviendra, sur les personnes et entités impliquées dans le trafic de drogue et des activités criminelles connexes et à les poursuivre en justice, conformément au droit international des droits de l'homme, et dans le respect des normes applicables en matière de procédure régulière.

Le Conseil reconnaît le rôle majeur joué par les États et les organisations régionales et sous-régionales pour s'attaquer à la question du trafic de drogue sous tous ses aspects, et les engage à partager les meilleures pratiques et les renseignements sur les réseaux de trafic de drogue.

Le Conseil reconnaît également le rôle majeur joué par la société civile et les autres parties prenantes pour s'attaquer au trafic de drogue de façon globale.

Le Conseil engage la communauté internationale et les organismes des Nations Unies à intensifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, afin de lutter contre le trafic de drogue, notamment en Afrique.

Le Conseil prie le Secrétaire général de fournir plus de renseignements, selon qu'il conviendra, sur le trafic de drogue et les questions connexes lorsque ce problème fait peser un risque sur la paix et la sécurité internationales ou exacerbe une menace existante. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/32.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso.

Je tiens à remercier les ministres et les membres du Conseil de leur présence à ce débat et de leur

soutien à la déclaration présidentielle proposée par le Burkina Faso, que nous venons d'adopter.

Le Burkina Faso se réjouit d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur une question aussi importante que celle du danger que fait peser le trafic de drogue sur notre sécurité collective. En portant son choix sur le thème du trafic de drogue et de la sécurité internationale, l'intention de ma délégation n'est pas d'ajouter un sujet nouveau au programme déjà chargé du Conseil de sécurité, mais plutôt d'inviter les membres de cet organe et l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à une réflexion sur les moyens de mieux contenir les effets pervers d'un fléau dont les conséquences sont devenues inquiétantes.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de l'ONU de sa présence à ce débat. Notre gratitude va également à M. Antonio Costa, Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Nous saluons le rôle que joue l'ONUDD dans la lutte contre le trafic de drogue et l'assistance qu'il apporte à nos États dans ce domaine.

Les enjeux actuels et futurs du trafic de drogue sur la sécurité internationale sont évidents. L'émergence de cartels de la drogue assez puissants exerce de plus en plus des influences sur les politiques et les affaires. La guerre des gangs dans plusieurs pays constitue une vraie menace à la sécurité intérieure des États et à la stabilité des institutions démocratiques. Le marché noir lucratif des drogues nourrit certains groupes terroristes, alimente le trafic d'armes et le blanchiment d'argent, génère violence et corruption, et constitue de ce fait une grave menace à la sécurité et à la paix internationales.

De l'Amérique latine à l'Asie, en passant par l'Europe et l'Afrique, bien des pays et régions du monde présentent des preuves réelles du chaos découlant de ce fléau. L'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique de l'Ouest, est devenue une importante zone de transit de la cocaïne, où l'on fait cas de l'installation, par des narcotrafiquants, de laboratoires de fabrication de drogue, confirmant ainsi les statistiques de l'ONUDD qui indiquent que les saisies annuelles de cocaïne en Afrique de l'Ouest ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années.

Les récents événements de violations des espaces aériens de certains États de la sous-région par les

narcotrafiquants, les atterrissages et les déchargements clandestins de cargaisons de drogues révèlent toute la vulnérabilité de ces États face à de tels groupes criminels qui sont une réelle menace pour nos pays. Devenu une route privilégiée, voire le nouvel eldorado des narcotrafiquants, le continent africain déjà confronté à de nombreux défis mérite une attention toute particulière car, à l'évidence, la faiblesse de l'état de droit en Afrique, la pauvreté, le manque évident de moyens et la corruption sont des facteurs qui favorisent l'action des narcotrafiquants. Une attention toute particulière devrait être portée aux zones fragilisées par les rebellions et qui peuvent constituer de véritables menaces pour la sécurité et la paix dans la sous-région ouest-africaine à travers le réarmement de ces derniers qui pourrait être de nature à alimenter de nouveaux conflits.

L'expansion du fléau commande une réponse internationale sous forme d'une vigilance accrue et d'un engagement ferme de la communauté internationale fondée, d'une part, sur une adhésion universelle aux conventions internationales relatives à la lutte contre ce trafic, et d'autre part, sur une coopération effective et une coordination plus active des efforts de lutte contre les drogues illicites. C'est pourquoi les États de la sous-région ouest-africaine, notamment ceux membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont décidé, lorsque la présidence était assurée par le Burkina Faso, de prendre le problème à bras le corps en organisant les 28 et 29 octobre 2008 à Praia, au Cap-Vert, une conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogue et la menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest. À cette occasion, le Président Blaise Compaoré y avait fait une très importante communication.

Cette conférence a adopté un plan d'action ambitieux dont la mise en œuvre nécessite le soutien de la communauté internationale. De notre point de vue, trois domaines importants du Plan d'action de Praia mériteraient l'appui des partenaires au développement. Il s'agit notamment de la conduite d'opérations conjointes nationales et internationales majeures ciblant les réseaux de trafics opérant dans la région; de l'établissement d'unités de contrôle et de répression des trafics de drogues dans les aéroports internationaux, les ports maritimes et les postes frontaliers terrestres; et du soutien à la création et au renforcement de laboratoires de police scientifique pour la communication et l'échange d'informations.

Au-delà de ces aspects opérationnels et institutionnels de la lutte, il faudra surtout veiller à asseoir les conditions d'un développement durable des pays en développement car, tant que perdureront des préoccupations telles que le chômage et l'extrême pauvreté, le trafic illicite de drogue aura encore de beaux jours devant lui.

La communauté internationale, y compris les organisations internationales, doivent placer la lutte contre la drogue dans leurs ordres de priorités. C'est en cela que le Conseil de sécurité devrait inscrire cette problématique dans ses stratégies intégrées de prévention et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les effets du trafic de drogue sur la sécurité sont dévastateurs, aussi bien pour la santé et la productivité des individus, pour les familles que pour la stabilité des États. Les conséquences qu'ils engendrent sont de véritables obstacles au développement de nos pays. L'urgence et la nécessité de trouver des solutions durables se posent donc aujourd'hui à nous avec acuité. C'est pourquoi nous espérons que ce débat contribuera à susciter des engagements fermes et des approches collectives de la part de la communauté internationale, ainsi que des États pris individuellement.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence burkinabé d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Ces dernières années, le trafic de drogue est devenu l'une des principales menaces à la paix et la sécurité internationales. Ceci est particulièrement manifeste en Afghanistan, en Colombie et au Myanmar, où la production et le trafic de drogue alimentent des insurrections brutales qui perdurent. Mais, dans de nombreux autres endroits, – en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans certaines parties du bassin du Mékong – des groupes criminels répandent la violence, la peur et l'insécurité dans leurs efforts pour contrôler les routes de la drogue. Ces groupes sapent l'autorité de l'État et la primauté du droit. Ils répandent la corruption, compromettent les élections et nuisent à l'économie légitime. Dans certains pays, les énormes profits

générés par le trafic de drogue sont parfois presque aussi importants que le produit intérieur brut. Le trafic de drogue menace également d'inverser les progrès accomplis dans nos efforts de consolidation de la paix en Afghanistan, en Haïti, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Sierra Leone et ailleurs.

Cette triste réalité souligne trois points fondamentaux. Premièrement, le trafic de drogue est une menace toujours plus grave qui concerne toutes les régions du monde. Une volonté politique soutenue et des ressources considérables seront nécessaires pour faire face à ce défi.

Deuxièmement, le caractère transnational de la menace est tel qu'aucun pays ne pourra y faire face seul. Cette lutte exige une approche internationale globale reposant fermement sur un sens de la responsabilité partagée. Les États doivent échanger des renseignements, mener des opérations conjointes, renforcer leurs capacités et s'entraider dans le domaine judiciaire. Jusqu'à présent, la coopération entre les gouvernements est bien moindre que la coopération entre les réseaux de criminalité organisée.

Troisièmement, nous devons adopter une approche plus équilibrée en matière de lutte contre la drogue. Une telle approche devrait se concentrer sur la réduction de la demande de drogues et le dommage qu'elles causent, sur la promotion d'un autre mode de développement et de la primauté du droit là où les drogues sont produites et sur le démantèlement des filières.

L'ONU joue un rôle important en fournissant un cadre à la coopération internationale pour relever ce défi. Ce cadre repose sur tout un ensemble d'instruments juridiques, tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Mais il faut faire davantage afin de veiller à ce que tous les États deviennent parties à ces instruments et que ceux-ci soient appliqués plus efficacement.

L'ONU est également un centre de connaissances spécialisées. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime fait autorité pour ce qui des informations portant sur la production, la consommation et le trafic de drogue. Il s'emploie également à renforcer les capacités des pays dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la corruption. Ces efforts doivent être financés de manière appropriée.

Nous devons être encouragés par les nombreuses initiatives novatrices et prometteuses qui sont mises en place, telles que les partenariats régionaux avec la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres, et la coopération stratégique avec INTERPOL et d'autres organisations. De l'Afrique de l'Ouest aux Caraïbes, en passant par l'Asie centrale et occidentale, ces efforts permettent d'améliorer la coopération en matière de lutte contre la drogue, de parvenir à un consensus sur des questions transfrontalières et de promouvoir la sécurité et la primauté du droit.

Le trafic de drogue ne respecte pas les frontières, mais surtout, il ne respecte pas les personnes. Il constitue une menace pour la santé des sociétés et des individus. Il est plus particulièrement lié aux horribles abus dont les femmes sont victimes. Les trafiquants sont impitoyables et vont souvent jusqu'au meurtre. Nous devons les poursuivre et faire échec à leurs activités avec toute la rigueur de la loi et toute la volonté dont la communauté internationale peut faire preuve.

Je demande aux États Membres de coopérer et d'appuyer l'ONU dans cette entreprise d'une importance cruciale. Pour terminer, je me félicite de la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/32) qui vient d'être adoptée.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa.

M. Costa (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire une fois encore rapport au Conseil de sécurité. Ces quelques dernières années, le Conseil a considéré que le trafic de drogue représentait une menace à la paix et à la stabilité dans un certain nombre de régions déjà mentionnées par le Secrétaire général : l'Afghanistan, l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique centrale, pour n'en mentionner que quelques-unes. Je vais aujourd'hui rendre compte de faits nouveaux inquiétants concernant à la fois l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, ainsi que la région du Sahara, en général.

Il y a effectivement des raisons de s'inquiéter. L'Afrique, qui connaissait déjà d'autres tragédies, n'a jamais eu, dans le passé, de problème de drogue. Aujourd'hui, attaqué de toutes parts, le continent est

face à un grave et complexe problème de drogue; il ne s'agit pas seulement de trafic ou de production de drogue, mais également de consommation de drogue. De graves conséquences sont inévitables sur les plans de la santé, du développement et de la sécurité, comme je vais le montrer à l'aide d'une série de cartes que l'on est en train de distribuer au moment où je parle.

Premièrement, en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, la sous-région est actuellement en train de passer du trafic de cocaïne à la production d'amphétamines. L'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée-Bissau, a beaucoup retenu l'attention du Conseil de sécurité, en raison des 50 à 60 tonnes de cocaïne transitant chaque année par la région au cours des dernières années. Comme je l'ai dit à une séance du Conseil en novembre (voir S/PV.6212), la découverte récente de sept laboratoires à Conakry (Guinée) est la preuve que l'Afrique de l'Ouest est également en train de devenir un producteur de drogues synthétiques – des amphétamines – et de cocaïne en cristaux, obtenue à partir de pâte base.

Il y a bien sûr aussi des nouvelles encourageantes dont le Conseil de sécurité peut s'attribuer le mérite. Des initiatives lancées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, des États Membres et l'ONU – notamment le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département des affaires politiques et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) qui œuvrent de concert – ont appelé l'attention sur cette question et drainé des ressources. Nous avons noté que les flux de cocaïne en Afrique de l'Ouest baissaient depuis la mi-2008. Une conférence de donateurs tenue la semaine dernière à Vienne a permis de recueillir des fonds. Je remercie l'Autriche d'avoir accueilli cette manifestation, qui visait à financer des initiatives initialement planifiées pendant la réunion ministérielle tenue à Praia (Cap-Vert), déjà évoquée par le Président du Conseil il y a quelques minutes.

Mon deuxième point porte sur l'Afrique de l'Est, où nous avons constaté un trafic d'héroïne. C'est tout à fait nouveau. En effet, dans la partie orientale du continent, dans la Corne de l'Afrique, 30 à 35 tonnes d'héroïne afghane arrivent chaque année en Afrique de l'Est. Cela cause une montée en flèche de la pire forme de toxicomanie, la consommation d'héroïne par injection. Ce trafic propage également le VIH, comme je l'ai vu il y a deux semaines dans les taudis de Nairobi et de Mombassa au Kenya. Le besoin de

centres de désintoxication se fait cruellement sentir et j'exhorte les donateurs à apporter leur aide à cet égard.

Le trafic de drogue n'est que l'une des activités illégales menées en Afrique de l'Est. En raison principalement de la situation dramatique en Somalie, la région est en train de devenir une zone franche pour toutes sortes de trafics : drogues, migrants, armes, déchets dangereux et ressources naturelles, sans parler du fait que ses cours d'eau sont les plus dangereux du monde en raison de la piraterie. Le 24 novembre, des ministres de la région ont publié à Nairobi une déclaration politique pour le renforcement de l'état de droit et de la sécurité humaine. L'ONUSC s'est réjoui de voir que son plan d'action pour la région a été approuvé par les ministres, mais les ressources nécessaires pour aider les pays de l'Afrique de l'Est, actuellement touchés, ne sont toujours pas disponibles.

Mon troisième point porte sur le trafic de drogue dans tout le Sahel, problème nouveau et peut-être même inévitable. Nous avons maintenant acquis la preuve que les deux flux de drogues illégales – l'héroïne qui arrive en Afrique de l'Est et la cocaïne en Afrique de l'Ouest – convergent maintenant au Sahara, créant ainsi de nouvelles voies de transit par le Tchad, le Niger et le Mali. Les répercussions dans les pays voisins – par exemple dans les pays du Maghreb – sont inévitables. Deux choses méritent d'être signalées. Premièrement, étant donné que la cocaïne en provenance de l'ouest est échangée directement contre de l'héroïne en provenance de l'est, les drogues deviennent une sorte de nouvelle devise dans la région. Les drogues n'enrichissent pas seulement les bandes du crime organisé, comme nous le savons. Comme dans les Andes et en Asie occidentale, les forces terroristes et antigouvernementales du Sahel utilisent les ressources tirées du commerce de la drogue pour financer leurs opérations, acheter du matériel et payer leurs fantassins.

Deuxièmement, le trafic de drogue dans la région revêt une toute nouvelle dimension. Autrefois, le transit par le Sahara s'effectuait avec des caravanes et des chameaux. Aujourd'hui, le trafic a pris de l'ampleur, les livraisons se font plus rapidement et avec des moyens de haute technologie de haute technicité, comme l'ont révélé les débris du Boeing 727 retrouvés le 2 novembre dans la région de Gao au Mali, qui est une zone touchée par l'insurrection et le terrorisme. Il est effrayant, je répète, effrayant, de voir que cette nouvelle preuve des liens existant entre les drogues, la criminalité et le

terrorisme a été découverte par hasard, à la suite d'un accident d'avion.

Que pouvons-nous faire? Pour terminer, je dirai premièrement que nous devons avant tout renforcer les capacités nationales. Il faut accroître et renforcer le développement dans toute la région de façon à améliorer les systèmes judiciaires et l'état de droit, comme l'a relevé le Secrétaire général. Aucun État ne peut toutefois s'attaquer tout seul à cette menace transnationale. J'invite les membres du Conseil à admettre que la responsabilité partagée n'est pas une simple formule rhétorique; c'est, et cela doit être, un concept opérationnel. En conséquence, deuxièmement, il faut promouvoir le partage d'informations entre les pays touchés pour perturber les réseaux de trafic. L'ONUSC a aidé à établir des centres d'échange de renseignements en Asie centrale (l'un d'eux doit être inauguré demain), en Asie de l'Ouest et dans le Golfe. Ces dispositifs ne constituent pas une menace pour la souveraineté; ils défendent au contraire la souveraineté que des acteurs assez sinistres s'approprient à présent. Troisièmement – pour être concrets quant aux solutions à apporter à la situation – j'exhorte le Conseil à envisager de créer un réseau de surveillance de la criminalité transsaharienne pour améliorer l'obtention d'informations, surveiller les activités suspectes, échanger des preuves, faciliter la coopération juridique et renforcer les efforts régionaux de lutte contre la criminalité organisée. Ce réseau garantirait une intervention rapide et concrète face à un problème de plus en plus grave. Un dispositif d'alerte précoce de ce type permettra notamment d'examiner les situations qui justifient vraiment l'ouverture d'une enquête sans devoir attendre des circonstances imprévues comme un accident d'avion ou une saisie de drogue accidentelle en mer. Avec nos partenaires traditionnels, les départements que j'ai mentionnés à l'ONU et INTERPOL, nous serions heureux d'apporter notre appui. L'ONUSC continuera parallèlement à faire rapport sur les faits nouveaux survenus dans la région et ailleurs – comme nous l'avons fait périodiquement au Conseil de sécurité et dans d'autres organes – afin de faciliter la compréhension de la situation sur le terrain et de permettre ainsi de réagir de façon appropriée.

Le Président : Je remercie M. Costa pour son exposé.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à 5 minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener

rapidement à bien ses travaux. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Susan Rice, membre du Cabinet du Président des États-Unis d'Amérique et Représentante permanente des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Burkina Faso pour le rôle de chef de file qu'il a joué en appelant l'attention sur la menace à la paix et à la sécurité internationales que représente le trafic de drogue, notamment en Afrique de l'Ouest. Je souhaite de nouveau la bienvenue au Ministre Yoda dans cette salle. Je voudrais saisir cette occasion pour le remercier, ainsi que vous, Monsieur le Président, et l'ensemble de votre délégation, d'avoir permis à cette instance de s'exprimer avec autant de force ces deux dernières années. Nous remercions également le Directeur exécutif, M. Costa, pour sa mise à jour, toujours aussi détaillée et instructive, et nous attendons avec intérêts les prochains exposés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Le trafic de drogue constitue véritablement un problème international qui, de surcroît, a des conséquences très graves pour la sécurité et le développement de la société. Les activités illicites des réseaux criminels violents respectent de moins en moins les frontières et compromettent de plus en plus notre sécurité et notre santé économique communes. Les acteurs illicites introduisent clandestinement sur nos territoires des produits illégaux d'une valeur de plusieurs milliards de dollars, fragilisant ainsi l'état de droit, la démocratie et le développement économique. Les multinationales de la drogue ne sont rien de plus que des entreprises. Elles sont perpétuellement en quête de profits toujours plus grands et de nouveaux débouchés commerciaux et elles sont étroitement liées à d'autres entreprises criminelles transnationales. Les organisations de pointe sur lesquelles elles s'appuient et les armes et autres matériels de communications, de cryptage et de surveillance qu'elles utilisent sont souvent plus performants que ceux dont disposent les responsables de l'application des lois chargés de les poursuivre et de les traduire en justice.

Aucun gouvernement ne peut combattre à lui seul le trafic transnational de drogue. Nous devons

travailler en étroite coopération les uns avec les autres, et ce, à plusieurs niveaux : bilatéral, sous-régional, régional et international. Le trafic des stupéfiants en Afrique de l'Ouest est une menace sérieuse et grandissante. Il déstabilise encore davantage une région déjà instable, dont le passé et le présent restent marqués par des guerres civiles et des coups d'État.

Le trafic de drogue prive les populations de sources légitimes d'activité et de développement économiques et détruit le tissu social. L'Afrique de l'Ouest est devenue une importante plaque tournante de la cocaïne circulant de l'Amérique du Sud vers l'Europe. Bien que la plupart des États africains par où transitent les drogues ne soient pas encore des marchés de consommation importants, l'abus des drogues illicites finit par y prendre racine et s'y répandre. La valeur au prix de gros de la cocaïne qui pénètre en Europe est estimée à 1,8 milliard de dollars, dont probablement 450 millions de dollars vont dans la poche des trafiquants. Ces profits illicites dépassent largement les ressources dont les Gouvernements de la région disposent pour lutter contre le trafic. En quelques mois, la valeur au prix de gros de la cocaïne ainsi transportée peut éclipser le produit intérieur brut de nombreux pays de la région. De telles situations portent atteinte à la bonne gouvernance et à la stabilité locale et régionale.

Pour prendre des mesures efficaces contre le trafic de drogue, il faut que les donateurs accroissent leur aide et que les Gouvernements de la région manifestent une volonté politique claire. La clef du succès est de compter sur des institutions fiables et transparentes et dotées de moyens suffisants. Les trafiquants de drogue prospèrent dans les environnements où règnent la pauvreté et le laxisme et où les frontières sont poreuses et l'autorité de l'État faible. La corruption et la mauvaise gouvernance créent souvent une impunité de facto pour les trafiquants de drogue.

Mon gouvernement se félicite par conséquent de la Déclaration politique et du Plan d'action adoptés il y a un an par les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest. Nous accueillons également avec satisfaction l'initiative ouest-africaine contre le crime lancée récemment, qui réunit la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ONU et l'Organisation internationale de police criminelle. Les États-Unis se félicitent par ailleurs des activités d'assistance technique menées par l'ONUDC qui permettront de renforcer les capacités institutionnelles

des États de la région pour lutter contre la menace que représente le trafic international de drogue.

Le programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest constituera une feuille de route stratégique pour les activités de l'Organisation. En outre, nous saluons les résultats de la réunion des donateurs organisée à Vienne le 3 décembre par l'ONUDC, en coopération avec le Gouvernement autrichien, et qui a permis de recueillir plus de 15 millions d'euros pour aider la CEDEAO à réduire la vulnérabilité de la région aux drogues et au crime.

En ce qui nous concerne, les États-Unis sont un partenaire, aux niveaux bilatéral et multilatéral, de la lutte contre le fléau du trafic de drogue. Les États-Unis fournissent une assistance pour renforcer les capacités des services de lutte contre les stupéfiants et de maintien de l'ordre public et celles de la justice pénale dans plus de 90 pays partenaires. En particulier, nous appuyons les efforts que font les États Membres pour ratifier ou mettre en œuvre les trois conventions des Nations Unies relatives aux drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui, ensemble, fournissent le cadre juridique international et les outils nécessaires pour combattre cette menace. La mise en œuvre de ces conventions et l'utilisation de ces outils aura un effet multiplicateur.

Dans le cadre de leur dernier exercice budgétaire, les États-Unis ont déjà consacré plus de 13 millions de dollars pour faire face à ce défi en Afrique de l'Ouest et nous nous efforçons d'obtenir des fonds supplémentaires pour des programmes bilatéraux et régionaux. À titre d'exemple, nous coopérons avec le Gouvernement ghanéen pour continuer de mettre en place une équipe de police d'élite spécialisée dans la lutte contre les stupéfiants en vue d'enquêter sur les organisations de narcotrafiquants et de permettre de poursuivre les barons de la drogue.

Notre débat aujourd'hui est axé sur l'Afrique de l'Ouest, mais nous devons affronter des menaces grandissantes ailleurs également. En Haïti, par exemple, les flux nets de drogue ont récemment augmenté, et le Gouvernement reconnaît lui-même qu'il n'a pas la capacité de lutter contre ces flux ou de juger convenablement les crimes qui y sont liés. L'ONU et ses États Membres ont investi des années d'efforts de maintien de la paix en Haïti. Nous ne pouvons laisser le trafic de drogue compromettre les

véritables succès que les efforts du Gouvernement et de cet organe commencent à récolter.

En Afghanistan, le commerce de la drogue menace la stabilité politique et la croissance économique en finançant les insurgés, en alimentant la corruption et en sapant l'état de droit. Tout en continuant d'allouer des ressources aux activités que l'ONUDC mène en Afghanistan pour lutter contre les stupéfiants, les États-Unis exhortent les autres pays à fournir, eux aussi, des contributions extrabudgétaires. Au cours des 12 prochains mois, nous nous efforcerons de fournir collectivement 450 millions de dollars d'aide directe aux efforts antidrogues en Afghanistan.

Nous nous heurtons à des défis gigantesques en cherchant à combattre le pouvoir croissant des impitoyables multinationales du crime et de la drogue qui menacent nos communautés. Les États-Unis sont déterminés à lutter contre ces menaces en démantelant les réseaux criminels, en développant les moyens de répression et en contribuant au renforcement des institutions et de la gouvernance. Il s'agit d'un problème grave, mais, avec les autres États Membres et avec nos partenaires internationaux, nous multiplions les efforts pour y faire face.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gareth Thomas, Membre du Parlement et Ministre du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Thomas (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous nous réjouissons tout particulièrement de votre présence ici aujourd'hui et nous vous remercions, ainsi que la délégation burkinaise, de tous les efforts acharnés que vous déployez en faveur de ce point de l'ordre du jour auquel nous accordons nous aussi une grande importance. Je voudrais remercier également le Secrétaire général de ses propos et M. Antonio Maria Costa de son exposé instructif qui donne à réfléchir.

Nous convenons que le trafic de drogue représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous pouvons le constater, comme d'autres l'ont dit, dans plusieurs régions du monde. En Afghanistan, par exemple, le commerce des drogues est l'une des forces les plus puissantes portant atteinte au Gouvernement légitime et favorisant l'instabilité. Dans ce contexte particulier, je constate avec satisfaction que la culture du pavot a baissé d'environ 22 % cette année en Afghanistan et que les autorités afghanes

poursuivent en justice un nombre croissant de trafiquants de drogue. Mais ces avancées sont fragiles et nous espérons que le Gouvernement afghan, avec l'aide des partenaires internationaux, consolidera ces progrès.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement préoccupés par la menace que représente le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, et, plus précisément, par le fait que l'Afrique de l'Ouest soit devenue une plaque tournante importante pour la cocaïne pénétrant en Europe en provenance d'Amérique latine. Plusieurs facteurs rendent l'Afrique de l'Ouest particulièrement attrayante pour les trafiquants de drogues. Les événements récents en Guinée et ailleurs ont montré la fragilité des institutions politiques dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Nous appuyons vigoureusement les appels lancés par l'Union africaine pour qu'il soit mis fin aux changements anticonstitutionnels de gouvernement. L'Afrique de l'Ouest est également le point de débarquement le plus proche entre l'Amérique latine et l'Europe. Les groupes criminels organisés, en particulier ceux venus d'Amérique latine, ont renforcé leurs opérations et leur présence dans la région ces cinq dernières années. Nous savons, en outre, que lorsque leurs activités sont interrompues dans un pays, ils cherchent alors à en exploiter un autre.

Ces tendances ont de graves conséquences pour l'Afrique de l'Ouest. Le crime organisé, le trafic de drogue, le détournement des biens et la corruption perturbent la croissance, compromettent l'investissement et découragent l'esprit d'entreprise. En Afrique de l'Ouest, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants risquent de saper tout le bon travail réalisé en vue de promouvoir le développement économique, de réduire la corruption et d'améliorer la vie des catégories les plus pauvres.

Il est clair que les États de l'Afrique de l'Ouest, et leurs dirigeants en particulier, peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard. C'est pourquoi nous remercions les dirigeants cap-verdiens, par exemple, pour l'excellent travail qu'ils ont effectué sur le plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de stupéfiants. Le moment est désormais venu de concrétiser ce plan et de le mettre en œuvre sur le terrain. Le Royaume-Uni est prêt à contribuer à cette entreprise.

Nous saluons le travail que l'ONU accomplit dans la région par le biais de ses bureaux, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre, notamment, de programmes tels que l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest (West Africa Coast Initiative) dont l'objectif est de faire avancer le plan d'action régional de la CEDEAO. Le Gouvernement du Royaume-Uni est résolu à appuyer ces efforts. C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe stratégique gouvernemental interministériel chargé de mobiliser et de coordonner l'action antidrogue du Royaume-Uni en Afrique de l'Ouest. Cette année, nous avons consacré 750 000 livres sterling à des projets de lutte contre les stupéfiants au Ghana, en Sierra Leone et au Nigéria. Et nous comptons augmenter ce montant l'année prochaine. Notre Service de lutte contre la grande criminalité organisée a intensifié sa présence dans la région afin d'aider les services de police locaux à cibler les trafiquants et à développer de meilleures capacités de collecte de renseignements. Des membres du personnel de notre Service du contrôle des frontières ont été déployés dans les aéroports, au Ghana et au Nigéria, afin de repérer les transporteurs de drogue. Et nous travaillons en partenariat avec les gouvernements en Afrique de l'Ouest pour traiter des problèmes de gouvernance et de corruption, et remédier aux obstacles qui entravent le développement économique.

Nous avons enregistré quelques succès, mais nous devons faire plus. Nous devons bien faire comprendre aux cocaïnomanes les effets qu'ils produisent sur la vie des populations des pays de transit et des pays producteurs. Nous devons continuer à aider la Colombie à lutter contre ses cartels de la drogue. Nous devons collaborer avec les organisations et partenaires internationaux pour veiller à ce que notre riposte soit coordonnée et cohérente.

La menace que représente la criminalité organisée ne cesse d'évoluer. Les criminels ne manquent pas d'idées pour trouver de nouvelles activités, de nouveaux itinéraires et de nouvelles méthodes. Nous devons veiller à ce que notre riposte soit tout aussi souple.

Nous remercions le Burkina Faso de son projet de déclaration présidentielle. Nous appuyons la recommandation tendant à institutionnaliser au niveau de l'Organisation la question du trafic des stupéfiants et d'en faire un facteur des stratégies de prévention des

conflits, d'analyse des conflits et de consolidation de la paix. Et nous appelons le Secrétaire général à fournir davantage d'informations sur le trafic de drogue lorsque que celui-ci risque de menacer la paix et la sécurité internationales ou d'exacerber une menace qui existe déjà.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres sortants du Conseil de sécurité – le Burkina Faso, le Costa Rica, la Croatie, la Libye et le Viet Nam – pour toutes leurs contributions des deux dernières années. Et je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres – la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Gabon, le Liban et le Nigéria, avec lesquels nous nous réjouissons de travailler.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Burkina Faso d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité. Et je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider en personne le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour leur participation et leurs déclarations.

Plus de 10 années se sont écoulées depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, en 1998, et la communauté internationale a réalisé des progrès encourageants dans ce domaine. Une plus grande importance ayant été accordée à la prévention et à la répression du trafic de stupéfiants, 95 % des États Membres de l'ONU ont adhéré aux trois conventions internationales sur la lutte contre la drogue – soit le taux d'adhésion le plus élevé dont jouisse un instrument juridique de l'Organisation. La production de drogues et le nombre de toxicomanes dans le monde enregistrent une tendance à la baisse, comme l'indique l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous saluons les efforts consentis par les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'ONUDC, pour coordonner les activités internationales en matière de répression des drogues.

Toutefois, la situation dans le monde de la criminalité liée aux stupéfiants continue à évoluer de manière complexe. Face aux bénéfices de quelque 500 milliards de dollars que produit chaque année le trafic de stupéfiants, bénéfices surpassés uniquement par

ceux de la contrebande d'armes, les trafiquants recourent à toutes sortes de moyens pour maintenir coûte que coûte leurs activités. Outre qu'ils disposent de moyens sophistiqués et d'une technologie de pointe, les trafiquants ont tiré profit de la mondialisation pour accroître la production et la consommation de stupéfiants; ils ont multiplié les contacts avec des criminels actifs dans d'autres domaines dangereux tels le blanchiment de capitaux et la contrebande d'armes, et mis en place des organisations criminelles transnationales. Les bénéfices gigantesques du trafic de stupéfiants servent à financer des groupes terroristes et des actes de violence, engendrant ainsi des situations d'instabilité, voire d'anarchie, qui aggravent les crises là où elles surviennent, avec des conséquences néfastes à long terme sur la sécurité, l'ordre public et le développement économique.

La prévention et la répression de ces crimes dangereux exigent des efforts conjugués de la part de la communauté internationale. Dans le cadre de la lutte contre le trafic, la production et le transport de stupéfiants, nous sommes favorables à une plus grande coopération internationale et régionale, où les entités de l'ONU, en particulier l'ONUDC, assument un rôle moteur. Si la responsabilité principale de cette lutte incombe aux États concernés, les organes de l'ONU, dont le Conseil de sécurité, et d'autres organisations internationales et régionales ont un rôle important à jouer à l'appui et dans la coordination de ces efforts en vue d'en assurer l'efficacité et d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources.

Bien que nous soyons pleinement conscients des défis posés par le trafic de stupéfiants, le Viet Nam accorde la plus haute priorité à la prévention et à la répression des drogues. Nous avons ainsi adopté une loi sur la prévention et le contrôle des stupéfiants en 2000, amendée en 2008. Notre gouvernement a mis en place un Comité national de prévention et de contrôle des stupéfiants et approuvé un Plan-cadre et un programme national axé sur la prévention et le contrôle des stupéfiants jusqu'à 2010.

Le Viet Nam a ratifié les trois conventions de l'ONU sur le contrôle des stupéfiants. Face à la propagation continue de la menace des stupéfiants et compte tenu du consensus croissant, au sein de la communauté internationale, quant à la nécessité de renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants, nous espérons que ces conventions importantes jouiront bientôt d'une adhésion universelle. Le Viet Nam a également étendu sa coopération avec les pays de la

région, en particulier ceux de la sous-région du Mékong, et nous œuvrons en collaboration étroite avec l'ONUDD. À ce jour, le Viet Nam a signé huit accords bilatéraux sur le contrôle des stupéfiants avec le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Chine, la Fédération de Russie, la Thaïlande, le Myanmar, la Hongrie et les États-Unis. Nous considérons que la coopération bilatérale et multilatérale joue un rôle critique dans la lutte contre le trafic de drogue.

En tant que membre constructif et responsable du Conseil de sécurité, le Viet Nam a pris une part active à ses travaux, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'à l'exécution de son mandat conformément à la Charte des Nations Unies. Au cours de ses deux présidences, le Viet Nam a travaillé d'arrache-pied pour favoriser un consensus entre les États Membres sur le règlement de questions importantes, en organisant, notamment, un débat public sur « Les enfants et les conflits armés » et un autre sur « Les femmes et la paix et la sécurité », qui a abouti à la résolution 1889 (2009).

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier le Secrétaire général, le Secrétariat et les États Membres – et les membres du Conseil de sécurité en particulier – pour l'appui et la coopération qu'ils ont accordés au Viet Nam, nous aidant ainsi à nous acquitter de la responsabilité que nous ont confiée les États Membres de l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre autrichien des affaires européennes et internationales, S. E. M. Johannes Kyrle.

M. Kyrle (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale. L'Autriche accorde une grande importance à la lutte menée actuellement contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Nous apprécions au plus haut point les efforts consentis par la délégation du Burkina Faso à cet égard et appuyons la déclaration présidentielle qui doit être adoptée aujourd'hui. Par ailleurs, l'Autriche s'associe à la déclaration que la Suède prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Je tiens à exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt qu'il porte à cette question importante. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Costa, pour sa contribution utile et pour le dynamisme avec lequel il dirige l'Office des Nations Unies contre la drogue et le

crime (ONUDD) à Vienne, qui joue un rôle central dans la lutte contre le trafic de drogue dans le monde.

De nombreux États et leurs populations sont de plus en plus ravagés par le crime organisé, en particulier le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, ainsi que par les activités criminelles connexes, comme le blanchiment d'argent. Ces fléaux déstabilisent des gouvernements, compromettent la démocratie et le respect des droits de l'homme, et entravent le développement économique et social des régions entières, en Afrique et au-delà. Le crime organisé sévit surtout dans les régions où les structures gouvernementales sont faibles ou même inexistantes, souvent à la suite de conflits armés. De la même manière, le crime organisé – et les produits des activités illicites – alimente et prolonge les conflits, et peut contribuer au financement du terrorisme.

Les réseaux criminels mondiaux impliqués dans des activités illicites constituent une menace à la sécurité intérieure et internationale. Du point d'origine au point de destination, le trafic de drogue a des effets sur de nombreux pays en cours de transit, souvent sur plusieurs continents. Aucun pays ne saurait à lui seul s'attaquer à ces défis de manière efficace. La déclaration présidentielle dont nous sommes saisis, souligne donc à juste titre la nécessité d'intensifier la coopération transrégionale et internationale, sur la base d'une responsabilité commune et partagée.

Un certain nombre de pays, en particulier africains, qui sont aux prises avec des problèmes dans le domaine de la sécurité, ne disposent pas de capacités nécessaires pour y faire face de façon rapide et efficace. Nous nous félicitons donc des initiatives qui sont de plus en plus prises dans le cadre d'organisations régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine pour s'attaquer collectivement à ces problèmes. L'Afrique de l'Ouest fait face à des défis particuliers en matière de lutte contre le trafic de drogue. Ces dernières années, cette région est devenue une importante plaque tournante du trafic de cocaïne entre l'Amérique du Sud et l'Europe, et aussi un centre de production des stupéfiants. Il faut davantage investir dans le développement des capacités régionales et nationales afin de s'attaquer efficacement à ces problèmes.

À cette fin, la semaine passée à Vienne, l'ONUDD, la CEDEAO et le Gouvernement autrichien ont conjointement organisé une table ronde des pays

donateurs en vue de renforcer l'appui offert au Plan d'action régional de la CEDEAO contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. L'Autriche a notamment annoncé des contributions importantes à la West African Coastal Initiative en faveur de la Sierra Leone, et à un projet de l'ONUDC au Mali visant au renforcement de capacités nationales. L'Autriche continuera d'appuyer les bureaux régionaux de la CEDEAO, qui jouent un rôle important dans le suivi du respect par les États membres des instruments juridiques pertinents de la CEDEAO de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Ce n'est qu'en agissant de concert que la communauté internationale réussira à venir à bout du trafic de drogue. Nous félicitons donc l'ONUDC pour le rôle qu'il joue en assistant les diverses parties prenantes et en coordonnant leurs efforts dans la région et au-delà. Afin de faire en sorte que l'assistance technique soit continuellement assurée, y compris les services de conseil et d'analyse, nous convenons tout à fait qu'il faut renforcer les capacités de l'ONUDC, comme cela est souligné dans la déclaration présidentielle.

Un rapport publié récemment par l'ONUDC a souligné combien il importait de renforcer l'état de droit en tant que moyen très efficace pour accroître la protection des États contre le crime organisé. Le Conseil devrait dûment en tenir compte dans l'élaboration des stratégies viables pour les régions touchées par les conflits. L'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux, comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, et leur bonne mise en application devraient constituer notre objectif commun.

Notre réussite ou notre échec dans la lutte contre ce fléau qu'est le trafic de drogue aura un impact direct sur le bien-être de nos citoyens. Le Conseil devrait intensifier ses délibérations sur cette question importante, que ce soit dans un contexte général ou relativement à des régions données. L'Autriche se réjouirait donc que d'autres débats soient organisés sur la question.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Mexique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies

contre la drogue et le crime (ONUDC), pour son exposé. Nous saluons également la présence parmi nous de M. Bedouma Alain Yoda, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, qui est venu présider les travaux pendant la présente séance. Nous lui réaffirmons notre appui pour une présidence réussie du Conseil de sécurité pendant ce mois de décembre.

Le moment de l'organisation de ce débat est particulièrement bien choisi, vu la dimension internationale acquise par le trafic de drogue et les activités criminelles connexes, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier. Ces menaces à la sécurité internationale qu'on qualifie de nouvelles menaces sont multidimensionnelles comme le démontrent le problème mondial des drogues et la criminalité transnationale organisée. Il convient de s'attaquer à ces deux problèmes de façon prioritaire, en raison de leurs incidences sur la sécurité, la prospérité et le développement de nos sociétés.

Comme M. Yoda l'a indiqué, la présente séance contribuera sans nul doute à une réflexion plus approfondie sur cette question problématique qui ne tient aucun compte des frontières, affaiblit les États et cause des conflits dans diverses régions du monde. Il faut aborder le problème du trafic de drogue sous tous ses aspects, de la promotion de la prévention aux soins médicaux dans les pays à forte consommation de drogue, en passant par la coopération internationale en vue de démanteler ses réseaux criminels de plus en plus sophistiqués, qui, avec leur immense capacité de corruption et leur puissance de feu, menacent la sécurité et compromettent l'état de droit.

Il importe au plus haut point de garder à l'esprit que la lutte contre le trafic de drogue, non seulement entraîne des pertes en vies humaines, mais détourne aussi des ressources considérables au détriment du développement économique et social. Pour cette raison, nous estimons que dans le cadre des questions inscrites à son ordre du jour, le Conseil de sécurité devrait s'attacher à examiner et à promouvoir l'adoption des mesures efficaces qui privilégient des stratégies de lutte contre le trafic de drogue, afin de protéger les États et la sécurité internationale.

La lutte contre ce fléau exige un engagement politique ferme au niveau international, sur la base du principe universellement reconnu de la responsabilité partagée des États, afin de susciter la confiance mutuelle et de promouvoir des stratégies qui permettront d'éradiquer ce mal, dans le plein respect de

la souveraineté des États. Le risque posé par les activités criminelles liées au trafic de drogue exige également une coopération internationale efficace, fondée sur des stratégies intégrées, multidisciplinaires et équilibrées. Ceci est nécessaire pour que les actions visant à la réduction de l'offre et de la demande se renforcent mutuellement, afin d'éliminer les espaces d'impunité, briser les mécanismes d'opération des trafiquants et réagir à la vitesse accélérée à laquelle ce phénomène se développe, compromettant ainsi la stabilité économique et politique et le développement durable de nos sociétés.

Le trafic de drogue et les activités criminelles connexes affaiblissent les États qui sortent de conflit, ainsi que leurs institutions. Il faut également prendre en compte leur impact régional et mondial, comme on l'a déjà indiqué. Il est évident que dans ces États, le pouvoir de la corruption et la violence dérivant de l'industrie criminelle des stupéfiants constituent un facteur de déstabilisation. La progression de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue est de plus en plus préoccupante dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, qui sont utilisés comme caches ou points de transit des drogues produites dans d'autres parties du monde, en particulier en Amérique latine, et ayant pour destination l'Europe.

Ces groupes et ces activités illicites constituent également une menace pour les efforts de consolidation de la paix dans certains États, comme l'a déjà clairement indiqué la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La place de plus en plus importante qu'occupent les groupes criminels et les trafiquants de drogue met en évidence la nécessité de renforcer la capacité des gouvernements à neutraliser ces phénomènes et à lutter contre l'impunité et le trafic illicite de drogue.

Il est fondamental de rétablir les espaces institutionnels et l'autorité de l'État dans les pays sortant d'un conflit qui sont touchés par le problème du trafic de drogue. Le Mexique estime que cette activité illicite fait peser une grave menace sur la sécurité de ces États, et dans la mesure où tant l'origine de ce phénomène que la solution à lui apporter n'ont pas de frontières, il est crucial de promouvoir la coopération internationale pour combattre ce fléau.

Le problème mondial des drogues a fait l'objet d'un examen très détaillé à l'occasion des débats qui ont eu lieu cette année à Vienne à la Commission des stupéfiants, à New York au cours des réunions de la

Troisième Commission sur le contrôle international des stupéfiants en octobre, et durant la séance plénière de l'Assemblée générale de novembre dernier consacrée à l'examen des résultats du débat de haut niveau tenu pendant la dernière session de la Commission des stupéfiants (voir A/64/PV.38).

Le Mexique a participé activement à ces réunions, considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies est l'enceinte idéale pour mettre en lumière l'importance, la portée et les conséquences d'une coopération internationale renforcée afin d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre le trafic illicite de drogue grâce à la promotion d'une stratégie de lutte globale et équilibrée contre ce problème. C'est ce qui ressort du projet de résolution d'application générale sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue, récemment adopté par consensus sous la coordination de mon pays.

Nous souhaiterions souligner le fait que la Commission des stupéfiants a favorisé l'adoption d'importantes résolutions sur les liens qui existent entre le trafic de drogue et le trafic illicite d'armes, sur le renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent lié au trafic de drogue et autres infractions connexes et sur le renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et de la région des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest.

La réponse institutionnelle de l'ONU est très importante, mais – soyons clairs – elle ne suffit pas, du fait que le trafic de drogue est un phénomène de plus en plus complexe lié à la mondialisation, qui requiert une action coordonnée et l'engagement sans faille de la communauté internationale.

Pour le Mexique, l'ONU doit participer plus activement au débat sur la lutte contre les drogues et la criminalité transnationale organisée, non seulement par l'intermédiaire de ses organes techniques mais aussi en promouvant un engagement politique de haut niveau pour lutter contre ce fléau. En 2010, nous célébrerons le dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ce qui nous donnera une occasion opportune de réfléchir à l'avenir de ce régime.

Nous disposons d'un cadre normatif qui est en place depuis les années 80. Mais en dépit de l'existence de ces excellentes normes, nous n'avons pas réussi à mettre fin au trafic illicite de drogue. La

communauté internationale doit donc relever un immense défi : garantir l'application des conventions et des accords dans ce domaine.

La complexité des problèmes liés au trafic illicite de drogue et leurs diverses dimensions politiques, économiques et sociales font ressortir l'importance de la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre cette menace mondiale. C'est pourquoi nous devons tout particulièrement rechercher les moyens permettant au Conseil de sécurité de compléter l'important travail accompli par l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Vienne, en vue d'une meilleure coordination des mesures à prendre pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité.

Enfin, le Mexique a décidé en toute souveraineté de ne ménager aucun effort pour lutter contre le trafic de drogue, en exerçant la pleine autorité de l'État pour protéger la société tout en assumant ses responsabilités envers la communauté internationale et en encourageant la coopération internationale sur cette question aux niveaux bilatéral, régional et international.

Le Président (*parle en français*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, de votre présence parmi nous, et de me féliciter de celle du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa.

Le Costa Rica se réjouit de l'organisation de ce débat qui reflète la prise de conscience et la préoccupation croissantes de la communauté internationale face à la menace que représente le trafic international de drogue pour la sécurité de nombreux États et de diverses régions du monde.

L'industrie de la drogue a été pendant de nombreuses années une affaire lucrative aux mains de groupes criminels. Mais au cours des dernières décennies, de nouveaux intervenants sont venus s'associer à ces criminels, et ce qui était au départ une simple activité illicite s'est transformé en menace pour la sécurité d'États et de régions. La nouvelle alliance née du trafic international de drogue compte à présent des belligérants, des terroristes, des insurgés, des

groupes paramilitaires et des agents corrompus de l'État. Ces nouvelles alliances ont pour objectif de réduire ou même d'éliminer la présence de l'État, avec toutes les conséquences bien connues de tous qui en découlent.

Cette sombre situation se retrouve désormais en Afrique de l'Ouest à un moment où la région est en pleine phase de consolidation des fondements de la gouvernance, de l'état de droit, de la paix et de la stabilité. Ces efforts sont souvent entravés dans les États aux frontières poreuses, où les institutions sont faibles, la pauvreté généralisée, le chômage élevé, notamment parmi les jeunes, et la corruption répandue. Tous ces facteurs fragilisent considérablement la sous-région et permettent aux réseaux criminels internationaux organisés d'opérer sur une bonne partie de son territoire et d'intensifier le solide transit par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale des drogues destinées aux marchés européens.

Les réseaux de trafic de drogue illicites tirent parti des faiblesses des pays de la sous-région et des difficultés qu'ils connaissent en matière de développement économique et d'emplois. La pauvreté et la faiblesse des institutions politiques qui empêchent les États de la région d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire, favorisent le développement du trafic de drogue, dans lequel sont souvent impliqués des insurgés ou des mercenaires. Les trafiquants de drogue peuvent alors aussi participer à la fabrication de drogues, c'est ce qui est arrivé en Afrique de l'Ouest, comme nous l'a signalé M. Costa en novembre (voir S/PV.6212).

Mais ces menaces à la sécurité nationale et régionale sont loin d'être un phénomène exclusivement africain. De nombreux États d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des États d'Asie pâtissent également du trafic de drogue mené sur leur territoire. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion de ce débat du Conseil de sécurité sur la menace que fait peser le trafic de drogue sur la sécurité des États et des régions, pour évoquer brièvement l'expérience de certains États d'Amérique latine, dont le Costa Rica.

Je voudrais tout d'abord rappeler que les pays qui sont les plus grands producteurs mondiaux de cocaïne, sont situés au sud de l'isthme centraméricain, point de départ d'un trafic qui, selon des sources fiables, porte sur plus de 1 000 tonnes de cocaïne par an. Au nord, on trouve les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes situés dans les « couloirs » du trafic de drogue, par

lesquels est acheminée la drogue à destination du marché des États-Unis.

Comme en Afrique, le trafic de drogue en Amérique centrale et dans les Caraïbes se nourrit de la faiblesse de l'État, de la pauvreté et de la marginalisation. Les routes de la drogue dans les Amériques traversent les trois pays les plus pauvres du continent et d'autres aux ressources trop limitées pour combattre ce trafic. L'Amérique centrale, les pays situés le long du couloir centraméricain du trafic de drogue, à l'instar de l'Afrique occidentale, se relèvent de guerres qui ont pris fin il y a moins de 20 ans. Ils sont aussi fréquemment frappés par des phénomènes climatiques de grande ampleur. Là encore, les institutions sont faibles et la pauvreté est un terrain fertile pour la corruption de représentants de l'État et de fonctionnaires mal rémunérés.

Les trafiquants de drogues profitent de leur position de supériorité qui leur permet de recruter, de mieux payer, d'entraîner et d'armer leurs propres soldats et de les doter d'un équipement sophistiqué et de simplifier leurs chaînes logistiques et d'approvisionnement. En outre, ces États de transit d'Amérique centrale, des Caraïbes – et également d'Afrique – constituent de nouveaux marchés pour le trafic de drogue. Nos populations deviennent ainsi des victimes qui finissent par favoriser l'infiltration de ces activités criminelles. En conséquence, la tâche des États devient plus difficile compte tenu des ressources énormes qu'ils doivent consacrer à la lutte contre le trafic international de drogues – au lieu de les affecter aux mesures visant à promouvoir la paix, la stabilité, et le développement institutionnel et humain.

Je voudrais conclure cet exposé sommaire sur les effets du trafic international de drogues sur les pays qui se trouvent le long des routes qu'il emprunte, en indiquant que la tendance à la concentration, qui existe aussi dans cette activité néfaste, a eu des conséquences en Afrique et dans d'autres régions du monde. La concurrence entre les cartels et les déplacements auxquels ils sont contraints par les mesures internationales prises à leur encontre augmentent la porosité des frontières des États faibles où ils établissent leurs opérations, entraînent de nouvelles violences, contribuent à la corruption des institutions et changent la vie des populations situées de part et d'autre des frontières de différents États.

Ce débat au Conseil de sécurité doit être considéré comme un appel à consolider les mécanismes

d'alerte précoce et à promouvoir une surveillance plus étroite dans les États les plus vulnérables par le Secrétariat et le Conseil. Nous appelons au renforcement de tous les efforts visant à promouvoir l'état de droit. Nous appelons également au renforcement du travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du système des Nations Unies dans son ensemble en vue de prévenir et de régler des situations qui, si l'on n'y prend garde, pourraient mettre en péril la stabilité de régions tout entières et requérir, dans l'avenir, des interventions coûteuses de la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour avoir convoqué cette séance – le premier débat de ce genre au Conseil de sécurité – consacrée aux effets du trafic de drogue sur la sécurité internationale et pour avoir personnellement présidé cette séance importante. Au nom de la délégation libyenne, je voudrais en outre vous remercier, vous et votre délégation, d'avoir établi le texte de la déclaration présidentielle que le Conseil a adoptée. Je tiens enfin à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour sa déclaration de même que le Directeur exécutif de l'ONUDD, M. Costa, pour son exposé très important.

Il ne fait aucun doute qu'en débattant de cette question très importante, le Conseil de sécurité contribue aux efforts d'autres organes de l'ONU pour résoudre la question du trafic de drogue illicites et ses graves conséquences. Avec l'appui de l'ONUDD, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont examiné plusieurs aspects du trafic de drogue, en particulier, sous l'angle de ses effets sur la santé publique et le développement de même que ses liens avec la criminalité organisée.

Il ne fait aucun doute non plus que la communauté internationale s'est rendue compte, il y a plusieurs décennies, de l'importance de la coopération internationale pour lutter contre le trafic et l'usage de drogues. La Convention unique sur les stupéfiants a été conclue en 1961 et modifiée en 1972; la Convention sur les substances psychotropes a été signée en 1971; la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes a été

finalisée en 1988. En outre, l'Assemblée générale, qui a consacré sa vingtième session extraordinaire au problème des drogues, a adopté une déclaration politique (S-20/2, annexe) qui a identifié les objectifs de la coopération internationale en examinant cette question. À sa cinquante-deuxième session tenue cette année, la Commission des stupéfiants a consacré son débat de haut niveau à l'évaluation des progrès accomplis depuis 1988 dans la réalisation des objectifs identifiés à la vingtième session extraordinaire, ainsi qu'à l'établissement des priorités futures. À cet égard, le 12 mars 2009, les Ministres et les représentants participant au débat, ont publié une Déclaration politique et un Plan d'action relatifs à la coopération internationale dans la perspective d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Compte tenu de l'évolution des communications et des transports – et des occasions qu'ils offrent aux criminels de se déplacer rapidement et en masse – ainsi que de l'existence d'un grand nombre d'États vulnérables, il est plus urgent que jamais de promouvoir la coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogue. Des études ont montré qu'il existe des liens solides entre le trafic de drogue et les conflits armés, la prolifération des armes légères, le blanchiment d'argent, et le financement de la criminalité organisée et du terrorisme. Le trafic de drogue constitue aujourd'hui une source considérable d'argent blanchi. C'est aussi un outil important dans les mains de ceux qui veulent répandre l'instabilité en favorisant la corruption et la prolifération des armes légères qui sont l'élément le plus important de l'escalade et de l'intensification des conflits en Afrique.

Des informations récentes font état d'un accroissement inquiétant du trafic de cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest de même que du trafic d'héroïne en Afrique de l'Est. Cela est dû à la situation de sécurité précaire qui prévaut dans plusieurs États de ces régions. La sécurité et la stabilité de ces États s'en trouvent gravement menacées et leur développement durable entravé. Tous les États de la région sont également gravement menacés.

Dans la vaste région sahélienne de l'Afrique, l'on s'inquiète du fait que le trafic de drogue puisse être l'une des sources principales de financement des groupes terroristes qui sévissent dans ces zones désertiques et menacent en permanence la vie de la

population et des touristes. Ces groupes cherchent à déstabiliser les États de la région.

Face à la situation qui prévaut actuellement en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, les États de la région doivent recevoir un appui international sur les plans financier et technique dans le cadre de leurs efforts pour promouvoir la coopération transrégionale en matière de contrôle des frontières et de lutte contre la criminalité organisée. Nous sommes reconnaissants à l'ONUSC des efforts qu'elle déploie dans la région à cet égard.

Dans les pays où d'importants secteurs de la population dépendent de la culture des drogues, comme l'Afghanistan, la Colombie, le Pérou, la Bolivie et la République démocratique populaire lao, la communauté internationale doit continuer d'appuyer les agriculteurs et les inciter à entreprendre des activités agricoles légitimes et pacifiques, qui sont sûres et viables d'un point de vue économique. Cela permettra de faire baisser la production et l'offre mondiales de stupéfiants et de drogues, tout en renforçant la sécurité alimentaire et en réduisant la pauvreté.

Pour terminer, nous saluons le rôle important joué par l'ONUSC, sous la direction de M. Costa, et nous attachons beaucoup d'importance au rôle qu'il joue dans la promotion et le renforcement de la capacité des États Membres de faire front contre le trafic de drogue, la criminalité et le terrorisme. Nous demandons instamment que l'ONUSC soit dotée des moyens financiers nécessaires à la conduite de ses activités.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et de nous faire l'honneur de votre présence. La Turquie estime que cette discussion du Conseil de sécurité sur la question importante du trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale est particulièrement d'actualité et tombe à point nommé. Je remercie donc la délégation burkinabé d'avoir pris cette initiative.

Nous remercions également le Secrétaire général et M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC), de leurs exposés détaillés et instructifs. Nous sommes très satisfaits du dynamisme

avec lequel le Secrétaire général mène la campagne de sensibilisation sur la question, ainsi que du travail précieux effectué par l'ONUDD afin de renforcer les capacités de lutte des États Membres contre le trafic de drogue et ses liens avec la criminalité organisée et le terrorisme.

Beaucoup des difficultés, des tensions et des défis qu'engendre aujourd'hui le trafic de drogue dans les pays ne leur sont pas propres. En effet, l'usage et le trafic de stupéfiants et les crimes connexes, notamment le terrorisme et le blanchiment d'argent, sont des questions très préoccupantes dont les répercussions se font lourdement sentir sur l'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi il importe d'instaurer une coopération internationale solide sur la base des responsabilités communes et partagées.

Mis à part son caractère mondial, le trafic de drogue est également un problème complexe et multidimensionnel dont les incidences financières sont considérables. En effet, non seulement le problème de la drogue a aujourd'hui un effet néfaste sur le tissu économique et social des pays concernés, mais il représente également une menace pour la sécurité des États. En particulier, les liens de plus en plus étroits entre le trafic de drogue et les actes de terrorisme sont une grave source de préoccupation. Aujourd'hui, il est bien établi que les revenus issus du trafic de drogue sont devenus une source principale de financement du terrorisme. Ce phénomène sape également l'autorité des États, alimente la corruption et représente un frein au développement économique et à la primauté du droit.

Par conséquent, étant donné l'ampleur et la complexité des menaces que représente le trafic de drogue, la lutte contre ce problème doit être fondée sur une stratégie globale et efficace. L'offre, la demande et le trafic des drogues sont à considérer comme des aspects interdépendants d'une même problématique, et doivent comme tels être abordés de façon équilibrée et intégrée.

La Turquie est un pont naturel entre l'Asie et l'Europe. En tant que pays de transit, elle est donc généralement touchée par le trafic d'opiacés, qui va d'est en ouest, et le trafic de précurseurs et de drogues de synthèse, d'ouest en est. En conséquence, la Turquie ne ménage pas ses efforts pour continuer à améliorer l'efficacité de sa lutte contre le trafic de drogue. Cependant, comme je l'ai déjà dit, aucun pays ne peut combattre seul le trafic de drogue et les efforts

nationaux doivent donc être complétés par une coopération internationale efficace.

C'est dans cette optique que la Turquie a signé et ratifié tous les traités pertinents de l'ONU en matière de contrôle des stupéfiants, et qu'elle a conclu des accords de coopération bilatérale avec plus de 70 pays. La Turquie contribue activement, par ailleurs, aux travaux des instances internationales et régionales compétentes. Nous entretenons une coopération de longue date avec l'ONUDD, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Initiative du Pacte de Paris, le Conseil de l'Europe et le Centre régional de lutte contre le crime organisé de l'Europe du Sud-Est. Les activités de l'Académie turque internationale contre les drogues et le crime organisé sont un bon exemple des efforts que déploie la Turquie dans le cadre de la coopération régionale en matière de lutte contre le trafic de drogue.

Je voudrais à présent me pencher brièvement sur l'Afrique, où le trafic de drogue est un phénomène relativement nouveau. Ceci étant dit, ses effets dévastateurs sont ressentis sur l'ensemble du continent, l'Afrique de l'Ouest étant la plus durement touchée. Les organisations criminelles qui cherchent à diversifier les itinéraires du commerce de la drogue tentent de manipuler les structures gouvernementales faibles et instables de la région. C'est une grave menace qu'il importe de contrecarrer, car les risques pour la stabilité régionale sont graves et requièrent l'attention immédiate de la communauté internationale.

Dans le cas de l'Afrique, nous avons la possibilité de faire échec à cette menace avant qu'elle ne prenne racine et devienne un problème permanent dans les sous-régions où elle se manifeste actuellement. Nous devons saisir notre chance. La Turquie insiste donc sur la nécessité d'élaborer une vision globale de la lutte contre le trafic de drogue, notamment en Afrique de l'Ouest. Nous sommes satisfaits, à cet égard, que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ait mis particulièrement l'accent sur la question.

En tant que pays qui est depuis longtemps aux avant-postes de la lutte contre le trafic de drogue, nous comprenons parfaitement la situation des pays d'Afrique occidentale qui se retrouvent malgré eux sur le trajet entre, d'un côté, l'offre et, de l'autre, une demande importante. Le phénomène se répand dans toute l'Afrique de l'Ouest, et notre expérience nous enseigne que seule une coopération internationale

efficace, durable et globale peut nous permettre d'y remédier véritablement. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ONUSC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devront, à notre avis, se pencher de plus en plus sérieusement sur la question à l'avenir en collaboration avec les pays de la sous-région. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre rapide et efficace du Plan d'action régional de la CEDEAO à cet égard.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre le trafic de drogue dans la région, dans un contexte de responsabilité partagée, un appui international renforcé sur les plans technique et financier sera également crucial.

Pour terminer, je voudrais insister une fois encore sur la responsabilité commune et partagée de la communauté internationale dans la lutte contre le trafic de drogue, notamment en Afrique. Nous espérons que la volonté renouvelée du Conseil de sécurité de combattre les menaces que représente le trafic de drogue relancera la coopération internationale. La déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement, envoie certainement le bon message à cet égard.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat important. Votre présence atteste de l'importance que vous et votre pays, le Burkina Faso, accordez à la nécessité urgente de faire face à la menace à la paix et la sécurité internationales que constitue le trafic de drogue. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC) de son exposé. Je salue également la présence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe.

Ce débat thématique permet au Conseil de sécurité de se concentrer pleinement sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale. Nous nous sommes déjà, par le passé, penchés sur le problème du trafic de drogue tel qu'il se pose dans des régions ou des pays donnés. Nous nous sommes en particulier intéressés à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et à des pays tels que l'Afghanistan.

Les dangers posés par le trafic de drogue transnational sont largement reconnus. Le *Rapport mondial sur les drogues de 2009*, publié par l'ONUSC, souligne les liens existant entre le trafic de drogue et la criminalité, et les dangers posés à la sécurité, la stabilité et le développement de nombreux pays touchés.

Les répercussions graves du trafic de drogue sur la sécurité, la santé et d'autres secteurs socioéconomiques sont bien connues. En juin 2009, au cours d'une réunion du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, dont l'Ouganda assume la présidence, le chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Saïd Djinnit, a souligné le lien existant entre l'expansion du trafic de drogue dans la sous-région et les risques de reprise du conflit dans certains pays. Il a également été indiqué au cours de cette réunion que, si on ne s'attaquait pas efficacement et immédiatement au problème, la subite montée du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest risquait de nuire à la gouvernance démocratique dans la région et de favoriser le développement des réseaux criminels et terroristes.

Il est donc indispensable de veiller à ce que les actions menées et les mesures prises aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que par le système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, soient globales et bien coordonnées. Aucun pays ni aucune région ne peuvent à eux seuls parvenir à maîtriser le trafic de drogue et les menaces qui y sont associées. Des mesures efficaces doivent être prises dans les pays où les drogues et les précurseurs sont produits, le long des itinéraires empruntés par les trafiquants et dans les pays de destination de la drogue. De fait, aussi longtemps qu'il existera une demande, en particulier dans les pays développés, les réseaux de trafiquants de drogues continueront de cibler les pays dont les mesures et systèmes de contrôle sont faibles.

Ma délégation salue le rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et d'autres organes et organismes compétents des Nations Unies, qui aident les États Membres à lutter contre le trafic de drogue. Nous saluons les efforts communs déployés à cet égard par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix, le

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques et INTERPOL.

Le *Rapport mondial sur les drogues 2009* indique une tendance encourageante à la baisse dans les principaux marchés des drogues dans les pays développés. Néanmoins, d'après de nouvelles données, la production et la consommation de drogues de synthèse augmenteraient dans les pays en développement, y compris en Afrique, ce qui est très préoccupant.

Ma délégation demande au Secrétaire général d'envisager de faire de la question du trafic de drogue un facteur dans les stratégies de prévention des conflits et dans le cadre de l'assistance générale apportée dans les domaines de l'évaluation et de la planification des missions de maintien de la paix.

Enfin, le trafic de drogue constitue clairement un problème transnational et intersectoriel. Je tiens à souligner de nouveau la nécessité de veiller à ce que les actions et stratégies mises en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional et celles menées par l'ensemble de la communauté internationale en vue de lutter contre le trafic de drogue et la criminalité organisée revêtent un caractère global et soient bien coordonnées.

Nous remercions la délégation burkinabé d'avoir élaboré la déclaration présidentielle que nous avons adoptée ce matin.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Araud (France) : Je remercie naturellement le Burkina Faso pour l'opportunité qu'il nous offre de débattre aujourd'hui des conséquences du trafic de drogue sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie également M. Antonio Maria Costa pour le rapport qu'il nous a présenté, et je voudrais à cette occasion réaffirmer l'appréciation et l'estime de mon pays pour son action et celle de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime, qu'il dirige. La France souscrit à l'intervention que la Suède prononcera au nom de l'Union européenne.

À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a pu percevoir le rôle joué par le trafic de drogue dans la survenance de conflits, que ce soit en Guinée-Bissau, en Haïti ou encore en Afghanistan. À ce dernier égard, par la résolution 1817 (2008) adoptée à l'initiative de la France, le Conseil de sécurité avait notamment appelé à une meilleure surveillance du commerce

international des précurseurs chimiques. Ces exemples nous permettent de mieux comprendre les mécanismes qui font du problème mondial de la drogue une menace transversale qui porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Tout d'abord, le trafic de drogue contribue à l'affaiblissement des États. Il s'accompagne d'un accroissement de la criminalité, depuis les guerres des cartels jusqu'au développement d'une criminalité transnationale organisée. Il encourage la corruption et le blanchiment d'argent, qui sont autant de sources d'affaiblissement des capacités d'intervention des gouvernements, et permet dans certains cas le financement de groupes armés non gouvernementaux. Le trafic de drogue ne va jamais tout seul, il s'accompagne toujours tôt ou tard du trafic d'armes, du blanchiment d'argent, voire du trafic d'êtres humains.

Par son caractère transnational, le trafic de drogue contribue ensuite à la déstabilisation de régions entières. Le Conseil a notamment souligné à plusieurs reprises les menaces que la drogue fait peser sur l'Afrique de l'Ouest. L'importance des enjeux économiques autour de la drogue, le lien avec les flux financiers illicites et l'érosion progressive des fondations mêmes des États attisent la conflictualité entre pays. Des réseaux de criminalité organisée se constituent à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, avant de se développer et de s'étendre au reste du continent, utilisant les faiblesses d'États en conflit, et rendant ainsi plus long et plus difficile le retour à la paix et le développement économique de ces pays.

Enfin, il apparaît de plus en plus clairement que le trafic de drogue, par son lien avec les réseaux illicites internationaux, met en péril la sécurité internationale au-delà de l'échelle régionale. Le récent rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur le commerce de l'opium afghan, montre non seulement le rôle du trafic de drogue dans le financement de l'insurrection en Afghanistan, mais aussi de groupes extrémistes dans plusieurs pays d'Asie centrale. Les réseaux terroristes financent leurs activités en partie grâce au trafic de drogue.

La France se félicite que, par le débat de ce jour, le Conseil de sécurité prenne la mesure des conséquences du trafic de drogue sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons maintenant réfléchir aux moyens opérationnels de mieux prendre

en compte ce facteur dans nos stratégies de prévention et de traitement des conflits.

Nous attachons à cet égard une grande importance à l'action régionale. L'Afrique de l'Ouest fait ici figure d'exemple, avec la mise en œuvre de l'initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest et du plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de drogue et la criminalité organisée dans cette région. Nous nous félicitons également de l'adoption, le 24 novembre à Nairobi, par 13 États, du plan d'action de l'Afrique de l'Est, qui concerne à la fois le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, les trafics de déchets et de médicaments contrefaits, le trafic sur les ressources naturelles, la piraterie et la traite des personnes. D'autres exemples d'initiatives régionales existent, notamment le Pacte de Paris.

Ensuite, nous devons renforcer la coordination effective entre l'ONU, les organisations régionales comme la CEDEAO, et les organisations sectorielles, notamment INTERPOL, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale des douanes.

Enfin, au Conseil de sécurité, nous sommes favorables à ce que la question du trafic de drogue soit davantage prise en compte dans l'analyse des conflits, les stratégies de prévention, les missions intégrées et les opérations de maintien de la paix. Nous accorderons la plus grande importance à tous les éléments que pourra transmettre le Secrétariat dans ses différents rapports au Conseil. Nous saluons de nouveau la contribution importante de l'ONUDC à la lutte contre les menaces transversales, et nous nous félicitons des interventions régulières de son Directeur exécutif devant le Conseil.

Plus généralement, nous devons chercher à mieux mobiliser, à mieux utiliser l'ensemble des organes des Nations Unies compétents en matière de lutte contre les menaces transversales. Nous avons besoin d'une stratégie globale, géographiquement et sur le plan sectoriel. Seule l'ONU peut l'élaborer, peut en aider la mise en œuvre et le suivi.

La lutte contre le trafic de drogue fait l'objet de l'une des coopérations internationales les plus anciennes : nous en avons célébré l'an dernier le centenaire. Les conventions de 1961, 1971 et 1988 ont apporté un dispositif juridique adéquat, utilement complété par la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention de Mérida contre la corruption. Nous

appelons à l'universalisation et à la mise en œuvre pleine et entière de ces instruments juridiques.

Force est de constater, cependant, que malgré les efforts de la communauté internationale, les menaces posées par le trafic de drogue à la sécurité internationale sont plus fortes que jamais. Le Conseil devra, en conséquence, rester investi de cette question. À cet égard, mon pays est favorable à ce que de nouveaux débats se tiennent sur ce sujet dans cette enceinte, dans un proche avenir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que votre pays, de cette précieuse initiative, qui donne pour la première fois à cette instance la possibilité de se concentrer tout particulièrement sur la question complexe du trafic de drogue et de ses effets dévastateurs, notamment les menaces à la stabilité régionale, sous-régionale et nationale, ainsi que son incidence sur la sécurité internationale, et nous sommes heureux que vous présidiez cette séance publique. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de ses observations avisées et persuasives sur ce point important, ainsi que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Antonio Maria Costa, de son exposé et de ses commentaires extrêmement intéressants qui donnent matière à réflexion.

Mon pays s'associe à la déclaration que fera la Suède au nom de l'Union européenne.

Le fait que le Conseil ait, depuis près de 20 ans, abordé cette question au cours de plus de 200 débats – même s'il l'a souvent fait en relation avec des situations de pays spécifiques et dans le contexte d'autres menaces plus pressantes – atteste assurément de l'extrême importance et du sérieux de la question. Cela étant, et vu les faits extrêmement préoccupants dont le Conseil a été informé récemment, en particulier en Afrique de l'Ouest, nous nous félicitons sans réserve de la tenue de ce vaste débat d'actualité.

Comme de nombreux exemples l'ont montré, la production, le trafic, la distribution et l'usage des drogues n'est sûrement pas un phénomène isolé mais fait plutôt partie d'un ensemble d'activités étroitement liées à tout une gamme d'autres pratiques illicites, comme la traite des êtres humains, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent, qui sont réalisées dans une

impunité presque totale dans des pays caractérisés par un environnement politique et social fragile. Ce cocktail explosif représente un grave danger, non seulement pour les États touchés qui sont récemment sortis d'un conflit et qui cherchent à rétablir de délicats équilibres internes, mais aussi pour les pays voisins, qui se retrouvent souvent impliqués dans ces activités.

Parallèlement, et afin d'élargir leurs réseaux d'affaires, les cartels de la drogue utilisent souvent des ressources issues du trafic de drogue pour corrompre le personnel d'institutions étatiques peu développées et rémunératrices. Ces ressources sont aussi souvent utilisées pour financer des activités liées aux conflits, notamment le terrorisme, comme nous avons pu le voir dans un certain nombre de pays.

L'exemple le plus évident du lien qui existe entre les menaces à la sécurité et la culture et le trafic de drogue est indubitablement l'Afghanistan où, beaucoup en conviendront, les drogues et leur trafic servent à appuyer et alimenter l'insurrection. Toutefois, il y a de nombreux autres endroits, comme Haïti ou les États d'Afrique de l'Ouest, où la production et le trafic de drogue non seulement ont ébranlé, ou ébranlent, la stabilité nationale mais représentent aussi d'importantes menaces potentielles à la sécurité régionale et internationale. La Croatie exprime la profonde préoccupation que lui inspirent les informations concernant l'augmentation du volume de drogues qui parviendrait en Afrique de l'Ouest et serait consommé sur place, non seulement à cause du fardeau supplémentaire que représente le nombre croissant de toxicomanes dans des sociétés généralement affaiblies, mais surtout à cause de la destruction et des ravages qu'elles causent chez les jeunes – principal trésor des pays en développement – qui souffrent déjà de la pauvreté et du chômage.

Il va de soi que les organisations de stupéfiants et autres organisations criminelles réussissent à infiltrer et à contaminer de nombreux segments vitaux de ces sociétés en pleine lutte, y compris même – comme le Conseil le sait déjà – l'armée.

En outre, la Croatie partage le choc et la surprise exprimés par le Directeur exécutif de l'ONUDC dans son récent exposé devant le Conseil, en apprenant que l'Afrique de l'Ouest était en train de passer lentement du statut de plaque tournante importante du trafic de drogue à celui de source du commerce des drogues, comme le prouvent les grosses quantités de produits chimiques qui sont utilisés dans le traitement des

drogues, récemment découvertes en certains lieux d'Afrique de l'Ouest. Nous exhortons le Conseil à ne pas ignorer ces signes avant-coureurs. En ce qui nous concerne, nous appuierons fermement une action immédiate et coordonnée visant à combattre ce fléau.

Une chose est absolument claire. Seule une action nationale ferme, soutenue par une coopération internationale et transrégionale, peut espérer contrer efficacement ce phénomène. Une responsabilité commune et partagée, comme nous l'avons entendu à maintes reprises aujourd'hui, ainsi qu'une approche intégrée, équilibrée et interdisciplinaire en pleine conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, devraient constituer la base de notre action résolue. La Croatie appelle tous les États à adhérer sans plus tarder à tous les instruments pertinents dans ce domaine, en particulier les trois conventions internationales des Nations Unies relatives à la lutte contre la drogue et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et à en appliquer fidèlement les dispositions.

La Croatie appuie pleinement les importantes mesures prises par les principaux organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, dans la lutte contre le trafic de drogue, ainsi que les activités des organismes et des organes compétents des Nations Unies et d'autres entités, en particulier la Commission des stupéfiants, l'ONUDC et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Par ailleurs, nous espérons sincèrement que ce débat permettra de clarifier et de préciser les relations et la coordination entre les acteurs du système des Nations Unies et nous permettra de déterminer la façon dont le Conseil pourra apporter sa contribution s'agissant de cette question.

Nous pensons que pour lutter efficacement contre le trafic de drogue et les activités criminelles qui l'entourent, il faut fournir une assistance aux gouvernements concernés dans certains domaines clefs, notamment en favorisant la création d'autres moyens de subsistance et d'autres marchés, en renforçant les capacités institutionnelles nationales, en faisant respecter l'interdiction de la culture, de la production et du trafic de drogue et en utilisant de manière efficace les renseignements.

La Croatie encourage les pays concernés à coopérer, notamment afin de renforcer les contrôles aux frontières et d'améliorer les échanges et la coordination d'informations entre les services de

sécurité et les organismes de répression concernés afin de rendre toutes les mesures prises dans ces pays le plus efficaces possibles. Nous pensons également que les pays destinataires devraient accroître leurs efforts pour réduire la demande de drogues illicites.

La mise en œuvre efficace d'une approche globale exige que des mesures intégrées soient prises dans le cadre plus large des efforts entrepris dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la primauté du droit et des droits de l'homme, ainsi que dans le domaine de la reconstruction et du développement social et économique. Nous appuyons fermement les processus de réforme du secteur de la sécurité dans les pays concernés, ainsi que la nouvelle pratique d'inclure le trafic de drogue dans les analyses par pays, les évaluations des missions, la planification des opérations et la prorogation des mandats. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'importance croissante des questions relatives aux drogues dans les mandats des bureaux intégrés créés récemment.

Nous tenons à mettre l'accent sur le rôle important joué par les organisations sous-régionales, régionales et internationales, en particulier par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL, ainsi que par la société civile dans la lutte commune contre le trafic de drogue et les activités criminelles qui l'entourent. Nous encourageons un renforcement de leur coopération et de la coopération avec toutes les institutions qui jouent un rôle dans cette entreprise complexe.

Pour terminer, nous nous félicitons de la déclaration présidentielle (S/PRST/2009/32) que nous venons d'adopter aujourd'hui et que nous appuyons. Nous remercions la délégation du Burkina Faso qui a pris la tête de ce processus et toutes les autres délégations des efforts qu'elles ont déployés.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la délégation du Burkina Faso d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur la question du trafic de drogue au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique ». Je me félicite de votre présence, Monsieur le Président, ici, à New York, pour présider personnellement cette séance. Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Directeur exécutif de l'Office

des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Costa.

Le Document final adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005 souligne que les drogues, la criminalité transnationale et le terrorisme ont des effets néfastes sur le développement mondial, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. La communauté internationale devrait prendre des mesures collectives pour s'attaquer à ces problèmes. Cela illustre fort bien la grande importance que la communauté internationale accorde à la lutte contre le trafic de drogue.

À l'heure actuelle, le trafic de drogue se répand toujours dans certaines régions du monde. Il s'agit là d'une question grave qui représente une menace à la paix et à la sécurité dans ces régions, en particulier en Afrique de l'Ouest. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a entendu à maintes reprises des exposés faits par les bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et par l'ONUDC. Le débat public d'aujourd'hui sur la question du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest au titre du point de l'ordre du jour consacré à la paix et à la sécurité en Afrique revêt donc une importance tout à fait concrète.

Le trafic de drogue est la cause principale de la prolifération des drogues dans le monde aujourd'hui. Il faut que tous les pays renforcent leur coopération internationale pour pouvoir sévir contre le trafic de drogue. Comme il ressort des exposés que le Secrétariat et l'ONUDC ont faits au Conseil au fil des années, il existe une filière qui va de l'Amérique latine vers l'Europe et l'Amérique du Nord en passant par l'Afrique de l'Ouest. Profitant de la faiblesse du Gouvernement dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, des narcotrafiants internationaux transitent par l'Afrique de l'Ouest pour acheminer leurs drogues. Les pays de la région sont donc les victimes de cette situation qui non seulement suscite une criminalité organisée, mais qui a également des répercussions sur la stabilité sociale et la sécurité de ces pays.

Dans le monde d'aujourd'hui, comme pour n'importe quel autre bien de consommation, la consommation entraîne la demande et la demande entraîne la création d'un marché et stimule la production. Les stupéfiants, en tant que bien de consommation spécial, ne font pas exception. À cause de l'existence dans certains pays développés d'un marché relativement stable, les cartels internationaux de la drogue attirés par les profits énormes qu'ils peuvent faire sont prêts à tout pour organiser la

production et le trafic de drogue. Les zones où sont produites et par où transitent les drogues sont souvent des régions économiquement sous-développées. La lutte internationale contre la drogue est fondée de ce fait sur une coopération internationale et doit respecter le principe de la responsabilité partagée.

La responsabilité de renforcer leur législation et l'application des lois pour sévir contre les activités internationales liées au trafic de drogue incombe aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Les pays développés, où la plus grande partie de la drogue est consommée, ont de fortes capacités et de solides contrôles gouvernementaux et doivent donc assumer la responsabilité morale d'éliminer la consommation de drogue, contribuant ainsi à la lutte internationale contre la drogue.

En ce qui concerne la coopération internationale pour lutter contre la drogue, il faudrait tirer pleinement profit du rôle de premier plan que jouent les organisations régionales. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a entendu à maintes reprises des exposés de M. Costa sur le problème de la drogue en Afrique de l'Ouest. Nous sommes profondément préoccupés par cette grave situation. Certains pays d'Afrique de l'Ouest sortent à peine d'un conflit. Ils se heurtent à des difficultés dans le domaine du développement économique, de l'emploi de jeunes, du renforcement des capacités en matière d'état de droit et risquent d'être les victimes d'incursions de la part des narcotrafiquants internationaux. Dans certaines situations, le trafic de drogue a même exacerbé les conflits dans les pays concernés et représenté une grave menace à la paix et à la stabilité de l'Afrique de l'Ouest.

La préoccupation manifestée par la communauté internationale à propos de la paix et de la sécurité dans cette région devrait se concrétiser par l'adoption de mesures pratiques pour aider les pays et les organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la drogue, de surveillance et de contrôle et à renforcer les capacités de leurs systèmes judiciaire et de sécurité en matière de lutte contre la narcocriminalité. La communauté internationale doit de son côté aider les pays sous-développés à développer petit à petit leurs économies, à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie de leurs populations, afin de sensibiliser les jeunes et de leur permettre de dire « non » à la tentation de la drogue. C'est ainsi – et

ainsi seulement – que la lutte internationale contre la drogue pourra réellement faire une différence.

La lutte internationale contre la drogue exige que l'ONU joue un rôle encore plus important dans la communication et la coordination. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et l'ONUDC ont fait beaucoup pour lutter contre le trafic de drogue à l'échelle internationale et ont accompli de grands progrès. Néanmoins, compte tenu de la gravité de la situation causée par la prolifération des drogues, les efforts internationaux sont loin d'être suffisants. La narcocriminalité est une tumeur maligne de la société humaine. La lutte contre la drogue est donc une cause noble et salvatrice.

En tant que principale instance chargée de la promotion de la coopération internationale et du maintien de la paix mondiale, l'ONU devrait jouer un rôle encore plus important dans cette lutte. Nous appuyons les organes techniques compétents de l'ONU et leur demandons de continuer leurs discussions sur le sujet. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera à accorder son attention aux travaux réalisés dans ce domaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance du Conseil de sécurité consacrée au trafic de drogue qui a débouché sur l'adoption d'une déclaration importante (S/PRST/2009/32).

Le trafic de drogue constitue une menace grave et grandissante pour la paix et la sécurité internationales. Associé à la criminalité organisée et au terrorisme, le trafic de drogue a pris des proportions dangereuses dans diverses régions du monde. Nous appuyons la détermination manifestée par le Conseil de sécurité, principal organe responsable de la paix et de la sécurité internationales, pour aider à régler ce problème pernicieux.

La grave menace que fait peser la drogue en provenance du territoire afghan a une portée mondiale. La Fédération de Russie pense que ce sont les décisions adoptées dans le cadre du processus Paris-Moscou, sous les auspices de l'ONU, qui permettront de mobiliser la coopération internationale pour lutter contre cette menace. Il est temps de réfléchir aux moyens de développer ces décisions et de les

compléter, en tenant compte des tendances récentes et de l'évolution de la situation concernant la drogue en Afghanistan et aux alentours. À cet égard, nous estimons qu'il serait bon de convoquer une troisième conférence ministérielle à la fin de 2010 dans le cadre du processus Paris-Moscou.

Il est nécessaire de créer d'urgence autour de l'Afghanistan des zones de protection contre la drogue et le terrorisme et de sécurité financière. L'appel en faveur de l'instauration d'une coopération internationale vaste et efficace qui soit en phase avec cette initiative figure dans le document final de la conférence spéciale sur l'Afghanistan tenue à Moscou en mars 2009 sous les auspices de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Nous pensons que l'« Opération Channel », menée sous les auspices de l'Organisation du Traité de sécurité collective, est un exemple de coopération efficace entre les États pour lutter contre les flux illicites de drogue. La liste des participants à cette opération croît chaque année, et ses objectifs reflètent la dimension mondiale du trafic de drogue et son lien avec d'autres types d'activités criminelles. En 2009, l'Opération s'est employée à bloquer le passage de l'opium afghan qui avait fait l'objet d'un trafic dans les États de la région eurasienne, de drogues synthétiques en provenance d'Europe et de cocaïne venant d'Amérique latine; à freiner le flux illicite de précurseurs dans les États d'Asie centrale et en Afghanistan; à confisquer les armes, les munitions et les explosifs, qui avaient fait l'objet d'un trafic; et à lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue.

Le problème lié au trafic de drogue s'est également aggravé en Afrique de l'Ouest. Profitant de la faiblesse des mécanismes de lutte contre le trafic des stupéfiants en Afrique de l'Ouest, des frontières poreuses et des secteurs sécuritaires nationaux affaiblis, la criminalité internationale a fait de la sous-région une plaque tournante majeure pour le trafic de cocaïne. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime doivent renforcer leurs efforts à cet égard en élaborant des programmes opérationnels de lutte contre les stupéfiants. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait continuer d'apporter des contributions concrètes aux travaux dans ce domaine.

Nous considérons le problème lié au trafic des stupéfiants et à la criminalité transnationale organisée

qui y est associée comme l'une des menaces les plus graves pour la sécurité des pays africains, notamment ceux qui sont sur la voie de leur relèvement après un conflit armé destructeur.

On peut constater que le problème de la propagation des stupéfiants revêt une dimension mondiale, et qu'il faut prendre des mesures plus résolues pour l'éliminer.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : J'applaudis l'initiative prise par le Burkina Faso d'organiser le débat d'aujourd'hui consacré au trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale. Je voudrais également dire ma gratitude au Secrétaire général et à M. Antonio Maria Costa pour les déclarations qu'ils ont prononcées.

Le trafic de drogue pose une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous faisons nôtre la vive préoccupation exprimée devant le lien croissant entre le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité organisée, comme le trafic d'armes légères et la traite des personnes, le blanchiment de l'argent, la corruption et la cybercriminalité. Dans certaines régions, le trafic de drogue finance les activités terroristes.

Le trafic de drogue a un impact hautement déstabilisateur, notamment sur les États en conflit ou dans des situations d'après conflit. Leur gouvernance affaiblie qui les rend vulnérables fait de ces pays des cibles faciles pour devenir des points de transit des cartels du crime. L'instabilité risque de les replonger dans le conflit, et l'instabilité qui règne dans un pays peut se propager dans les pays voisins et menacer la stabilité régionale. Une fois qu'elle a atteint une cible vulnérable, cette instabilité peut facilement gagner toute la région.

Le trafic de drogue détruit par ailleurs le tissu social de l'intérieur. Grâce aux profits générés par le trafic de drogue, les armes – légères et autres – prolifèrent, tandis que les soldats – en particulier les enfants soldats – succombent facilement à l'emprise de la drogue et se transforment en tueurs brutaux. Ce processus prolonge le conflit, empêche d'instaurer la primauté du droit et entrave le développement durable. Il est donc tout à fait approprié que le Conseil de sécurité débattenne des problèmes liés au trafic de drogue

sous l'angle de l'instauration de la stabilité et de la prévention des conflits.

Les graves conséquences du trafic de drogue pour la sécurité se font le plus sentir en Afrique de l'Ouest. De nombreux États de la région se trouvent toujours dans des situations précaires lorsqu'ils sortent d'un conflit. La faiblesse de leurs institutions de réglementation et de leurs systèmes judiciaires rendent ces pays attrayants pour ceux qui exploitent le trafic de drogue par delà les frontières nationales. L'Afrique de l'Ouest reste avant tout une plaque de transit de stupéfiants entre l'Amérique du Sud et l'Europe, mais le transit de grandes quantités de stupéfiants représente une menace croissante pour la population locale.

Le nombre de saisies de stupéfiants dans la région semble diminuer. On peut y voir un signe encourageant indiquant que les efforts collectifs et les réglementations ont eu un effet positif. De nouvelles tendances inquiétantes n'en apparaissent pas moins. Il se pourrait que les routes empruntées par les trafiquants aient simplement été déplacées un peu plus au sud le long de la côte ouest-africaine. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et INTERPOL ont saisi des quantités importantes de précurseurs utilisés pour le traitement des drogues afin de transformer la « pasta basica » en cocaïne de qualité supérieure. On a même constaté qu'il existait un trafic de drogue intercontinental entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est. Nous devons en conclure que le trafic de drogue sape considérablement les efforts déployés en Afrique de l'Ouest pour édifier des sociétés sûres, saines et prospères. La situation est en train de devenir une menace pour la sécurité internationale; des efforts concertés s'imposent donc.

En Afrique de l'Ouest, il est essentiel d'apporter une réponse régionale pour mettre fin à ce cycle négatif. Nous devons avant tout universaliser le cadre juridique international pour nous attaquer au trafic de drogue. Plus de 180 pays, nombre d'entre eux se trouvant en Afrique de l'Ouest, sont devenus parties à trois Conventions des Nations Unies : la Convention sur les stupéfiants, la Convention sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Ces accords sont les pierres angulaires de l'effort international visant à lutter contre le trafic de drogue. Nous devrions nous employer à mettre efficacement en œuvre ces Conventions en Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement, les pays de la région doivent s'engager à instaurer des contrôles plus stricts aux frontières et au niveau des douanes, à mettre en œuvre des politiques plus énergiques de lutte contre la corruption et à instaurer la sécurité intérieure. La communauté internationale doit aider ces pays à renforcer leurs capacités en formant des experts, en échangeant informations et en fournissant un appui logistique.

Troisièmement, il est crucial que les pays de l'Afrique de l'Ouest coordonnent leurs efforts pour s'attaquer au trafic de drogue grâce à des stratégies de consolidation de la paix intégrées. Dans les pays qui sortent d'un conflit, les militaires et les officiers de police sont fréquemment intégrés sans examen préalable ni formation véritable. Pour empêcher que des stupéfiants illicites ne s'infiltrerent dans les services de sécurité, il importe de prendre des mesures pour réformer les secteurs militaires et de police et y instaurer la primauté du droit. Pour empêcher les anciens soldats et les jeunes de prendre part au trafic de drogue, il est important de réinsérer les anciens combattants et d'offrir aux jeunes des débouchés professionnels. Le désarmement et la collecte des armes légères sont également importants pour empêcher les groupes criminels organisés d'acquérir davantage d'armes perfectionnées.

À l'évidence, il existe un lien important entre les politiques antidrogues et la réussite des efforts de consolidation de la paix. Les stratégies intégrées de consolidation de la paix en Sierra Leone et en Guinée-Bissau accordent une haute priorité aux mesures de lutte contre les stupéfiants, au même titre que la promotion de la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réinsertion des ex-combattants et la création d'emplois pour les jeunes.

Ce lien qui contribue à prévenir la reprise des conflits devrait être souligné dans les prochains débats que le Conseil de sécurité tiendra sur les questions régionales, ainsi qu'au sein de la Commission de consolidation de la paix. Plusieurs entités des Nations Unies appuient la mise en œuvre du plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogue et le crime organisé. Nous voudrions que les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de l'ONUDC et d'INTERPOL soient renforcées et mieux

coordonnées. Elles pourraient tirer des enseignements utiles d'autres opérations régionales, par exemple, la Conférence des services opérationnels de répression de la drogue en Asie et dans le Pacifique, pour promouvoir davantage la coopération régionale.

Pour terminer, le problème de la drogue est débattu dans de nombreuses instances de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La Commission des stupéfiants a adopté cette année une déclaration politique et un plan d'action décennal courant jusqu'en 2019. Je suis persuadé que le débat du Conseil de sécurité d'aujourd'hui permet d'avoir une vision plus large de la menace à la sécurité et de mieux comprendre la question de sorte que l'ensemble du système des Nations Unies puisse, véritablement et globalement, s'attaquer de manière plus efficace au problème du trafic de drogue.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, féliciter votre pays à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Votre présence ici ce matin et la convocation de cet important débat montrent l'importance que le Burkina Faso accorde à la question du trafic de drogue. Cela illustre également la volonté des pays africains de lutter contre ce fléau avec détermination et engagement politique.

La participation du Secrétaire général au début de la séance ce matin montre que l'ONU est parfaitement consciente de la nécessité de s'attaquer à titre prioritaire à ce problème, compte tenu de ses conséquences potentielles pour les pays et les régions touchés. Je remercie également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M. Antonio Maria Costa, de son exposé instructif.

Par sa nature même, la lutte contre le trafic international de drogue exige un effort concerté de la part de tous les pays touchés par ce problème. La communauté internationale a déjà conçu une approche consensuelle pour lutter contre ce fléau. Cette approche reconnaît que les pays de production, de transit et de consommation de drogues illicites ont des responsabilités partagées s'agissant de prévenir et de combattre ce problème. Tout effort durable contre cette menace ne peut être fructueux que s'il tient compte comme il convient de toutes les ramifications du commerce international de la drogue. Les solutions

réelles supposent des actions multidimensionnelles, auxquelles doivent participer les acteurs clés aux niveaux national, régional et international.

C'est pourquoi le trafic international de drogue est avant tout une question relevant de la coopération internationale contre la criminalité transnationale organisée. La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 constituent le cadre principal de cette entreprise. Le renforcement des institutions et l'appui au développement des capacités des services de répression sont des éléments clés pour garantir l'application de ces textes. Dans certains conflits armés, et même dans des pays qui sortent d'un conflit, le trafic transnational organisé de drogue peut compromettre la paix et la sécurité nationales et internationales. L'un des exemples qui vient facilement à l'esprit est le financement, grâce au trafic de drogue, de groupes terroristes ou de groupes rebelles. Si un jour il est confronté à ces situations extrêmes, le Conseil de sécurité devra déterminer les mesures les mieux à même d'y remédier, en tenant compte des spécificités de chaque cas. Il va de soi que les Gouvernements, individuellement, et la communauté internationale dans son ensemble devraient tout mettre en œuvre pour empêcher que ce problème n'atteigne des proportions aussi alarmantes.

Le trafic de drogue tend à prospérer dans un contexte de dénuement socioéconomique. La croissance économique et l'emploi, en particulier pour les jeunes, revêtent donc une importance particulière pour lutter contre certaines des facteurs sous-jacents qui permettent au problème de se développer dans les pays vulnérables. Il est indispensable de prendre des mesures vigoureuses tant pour lutter contre les réseaux du trafic de drogue que pour promouvoir d'autres moyens de subsistance pour les populations laissées pour compte susceptibles de tomber dans l'économie de la drogue.

L'appui à la lutte contre le trafic de drogue a été désigné comme l'un des domaines prioritaires du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, adopté l'an dernier par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, que le Représentant permanent du Brésil a l'honneur de présider. Le processus d'examen de cette stratégie

actuellement en cours a confirmé l'importance que le pays lui-même et les membres de la Commission accordent à cette question. Il convient de noter que la formation Sierra-Leone considère également cette question comme un obstacle important au processus de consolidation de la paix. Ces deux formations ont organisé plus tôt cette année une réunion conjointe sur ce sujet. Cette initiative a mis en lumière l'importance d'une action coordonnée au niveau régional.

À cet égard, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du plan opérationnel régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, une initiative qui mérite d'être appuyée sans réserve. Nous prenons note aussi avec une vive satisfaction de la « West Africa Coast Initiative », mise au point par l'ONUSC, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL. La participation de l'Union africaine renforcera ce processus de coopération régionale.

Nous savons tous qu'il sera possible de faire progresser la lutte contre le trafic de drogue, d'empêcher qu'il ne devienne une menace plus grande encore pour nos sociétés et d'en éliminer les causes profondes si les Gouvernements, les différentes entités du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales non seulement agissent en fonction d'un but commun, mais aussi améliorent la coordination de leurs actions respectives. Le défi est de taille. Mais le succès de cet effort collectif nous permettra d'éviter les situations dans lesquelles le Conseil de sécurité doit intervenir. Tel devrait être notre objectif commun.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : Il me plaît de vous voir participer à cet important débat, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Le débat d'aujourd'hui intervient véritablement à point nommé. Le trafic de drogue et les autres formes de criminalité organisée constituent des obstacles de plus en plus importants à la paix et la sécurité

internationales. Outre ses effets sanitaires et socioéconomiques dévastateurs, le commerce de stupéfiants contribue à l'instabilité internationale et constitue une menace pour la sécurité des États. Ces dernières années, l'inquiétude a grandi face aux possibles liens qui existeraient entre le financement de groupes terroristes et l'argent de la drogue. Dans certaines régions du monde, les profits gigantesques issus du trafic de drogue alimentent la corruption et compromettent l'autorité de l'État, le développement économique et l'état de droit.

Bien qu'il incombe au premier chef aux États Membres de lutter contre le problème des stupéfiants, la question revêt néanmoins une dimension internationale et requiert une coopération aux niveaux mondial et régional. Le Sommet mondial de 2005 avait souligné la nécessité de venir à bout du problème mondial des stupéfiants grâce à une coopération internationale et à des stratégies nationales.

L'ONU et ses diverses institutions ont pris des mesures importantes pour renforcer la riposte internationale au trafic de drogue tant au moyen d'une réglementation internationale que par une assistance au renforcement des capacités. Ces efforts doivent se poursuivre. L'Union européenne remercie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC) du travail important qu'il accomplit pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités de riposte face aux drogues illicites, à la criminalité et au terrorisme. Ces efforts doivent être intégrés aux opérations de maintien de la paix, aux activités d'appui à la consolidation de la paix et à la coopération pour le développement. L'Union européenne est prête à aider l'ONU à élaborer une riposte plus solide face aux nouvelles exigences en matière de maintien et de consolidation de la paix, y compris la lutte contre le trafic de drogue, d'autres formes de crime organisé et la corruption.

Le Plan d'action de l'Union européenne contre la drogue pour 2009-2012 définit les priorités de l'Union européenne en matière de coopération avec des pays et des régions tiers. Le Plan d'action cherche à renforcer la coopération internationale dans le but notamment de s'attaquer au problème des itinéraires empruntés par les trafiquants de drogue et de prévenir le détournement des produits chimiques. L'Union européenne a déclaré que le trafic de drogue, surtout les itinéraires de stockage et de transit en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, sont une priorité dans la lutte contre la criminalité organisée. Nous nous attaquons au caractère transrégional du trafic de

stupéfiants grâce à un programme mondial qui porte sur l'ensemble de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que sur certains pays du Maghreb. Des efforts sont menés en coopération avec l'ONUSD.

Les menaces transnationales telles que le trafic de drogue et d'autres formes de crime organisé touchent tous les pays, mais elles sont particulièrement dévastatrices pour les États en développement et les pays en transition. En Afrique de l'Ouest, des entrepreneurs criminels ont exploité les vulnérabilités dérivant des conflits armés survenus dans la région. En plus de cela, les trafiquants de drogue d'Amérique latine ont établi des contacts avec des groupes criminels en Afrique de l'Ouest. L'évaluation, publiée récemment, que l'ONUSD a faite de cette menace dresse un tableau fort sombre de la menace que la criminalité organisée fait peser sur l'Afrique de l'Ouest et sur nous tous. L'Office européen de police peint un tableau similaire, preuve de la dimension véritablement internationale du défi auquel nous sommes confrontés.

Le lien entre les cartels de la drogue de l'Amérique latine et les trafiquants de l'Afrique de l'Ouest étant de plus en plus apparent, l'Union européenne a continué d'appuyer les efforts déployés par l'Amérique latine pour réduire l'offre de drogues, tout en essayant d'améliorer la coordination des services de renseignement et la coopération pratique entre les deux régions.

Un élément important des efforts consentis par l'Union européenne en Afrique de l'Ouest est la mission d'appui de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. L'Union européenne et ses États membres apportent également leur contribution à la lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest par le biais de quelque 70 projets de renforcement des institutions, d'appui à la formulation des politiques et en matière de maintien de l'ordre.

L'Union européenne réaffirme son appui au plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. En juillet, les organismes des Nations Unies, en coopération avec INTERPOL, ont lancé la « West Africa Coast Initiative » afin d'œuvrer en synergie en faveur de ce plan régional. Cela a été une mesure importante sur la voie du renforcement de la cohérence de la riposte internationale au crime organisé dans la région.

Outre l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique latine, l'Union européenne s'efforce d'aider l'Afghanistan à remédier à son problème de trafic de drogue. Au cours des deux dernières années, la situation a évolué de manière positive : la culture de pavot à opium a diminué et la coopération régionale de lutte contre la drogue a augmenté. Toutefois, la production et le trafic de drogue restent des sources importantes de financement des groupes d'insurgés et alimentent la corruption.

L'Union européenne appuie la Stratégie nationale de lutte contre la drogue de l'Afghanistan et poursuivra avec ce pays son dialogue sur la lutte antidrogue. Les efforts que nous menons ensemble portent principalement sur des programmes de maintien de l'ordre, de santé publique et de développement rural, dont la promotion d'activités de substitution. La stabilité régionale revêt également une importance capitale. Récemment, le Conseil de l'Union européenne a adopté un plan en vue de renforcer les actions menées en Afghanistan et au Pakistan. Nous poursuivrons nos initiatives en matière de coopération et continuerons d'accorder un appui énergique aux activités de l'ONUSD dans la région.

La lutte contre le trafic de drogue doit porter sur tous les aspects de l'offre et de la demande, ainsi que sur les mouvements illégaux de capitaux. Face à ce défi, il importe de mettre en place de meilleurs dispositifs de réglementation et d'intensifier les activités de renforcement des capacités nationales en matière d'état de droit, de stabilité socioéconomique et de santé publique.

Je tiens à assurer le Conseil que l'Union européenne restera un partenaire actif dans les efforts régionaux et internationaux déployés pour lutter contre la menace posée par le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité organisée.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous nous félicitons de l'initiative que vous avez prise de convoquer le présent débat sur le défi que pose le problème mondial des stupéfiants, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Paix et sécurité en Afrique ». Nous remercions également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue

et le crime (ONUDC), M. Antonio María Costa, pour son exposé.

Les conclusions auxquelles est arrivée la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, tenue en mars de cette année, sont particulièrement pertinentes face au défi que le problème mondial des stupéfiants continue de poser 11 ans après la tenue de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés en mars de cette année, le débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants a réaffirmé un principe fondamental : chacun des maillons de la chaîne que constitue le problème mondial des drogues doit être examiné dans le cadre de la responsabilité commune et partagée et par le biais de la coopération internationale.

Les progrès réalisés par le Gouvernement colombien dans la lutte contre le problème mondial de la drogue pendant plus de 30 ans sont amplement reconnus. Grâce à une stratégie fondée sur des actions menées contre les groupes illégaux, la réduction de la demande, l'affaiblissement de la structure économique du trafic de drogue et la réduction de l'offre en mettant l'accent sur l'éradication des cultures illicites, l'État colombien a obtenu d'excellents résultats.

Le *Rapport mondial sur les drogues de 2009* de l'ONUDC reconnaît les résultats obtenus en matière de réduction des cultures illicites en Colombie. Depuis 2002, l'éradication manuelle et la pulvérisation de cultures illicites ont augmenté de 72 %. Selon l'ONUDC, en Colombie, la superficie totale consacrée à la culture de coca, qui couvrait jusqu'à 160 000 hectares au début de la décennie, n'était plus que de 81 000 hectares en 2008, soit une réduction de 50 %. Dans son rapport, l'ONUDC estime également que la production estimée de cocaïne en Colombie a baissé de 28 % entre 2007 et 2008, une baisse encore plus importante que celle qui a été observée en ce qui concerne la superficie consacrée à cette culture.

Du fait, entre autres facteurs, des résultats enregistrés par la Colombie, l'adaptabilité de la criminalité organisée transnationale a entraîné la dispersion géographique et la propagation dans un plus grand nombre de pays de la culture, la production, le trafic et la consommation de stupéfiants. Dans le cadre de sa lutte globale et résolue contre le problème mondial de la drogue, la Colombie a acquis une expérience et des compétences qu'elle partage activement par le biais de divers projets de

coopération. Nous avons répondu à des demandes de formation et d'assistance technique formulées par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique centrale, d'Afrique de l'Ouest et d'Asie. Les conclusions du Sommet régional sur le problème de la drogue dans le monde, la sécurité et la coopération, tenu à Cartagena en 2008, se sont avérées très utiles pour faire face au problème qui fait l'objet du présent débat. À l'occasion de ce sommet, certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont notamment réaffirmé leur volonté de renforcer les mécanismes de coordination et d'échange d'expériences, en ce qui concerne les aspects techniques et institutionnels, en vue de réduire les cultures illicites et la production de drogues illicites. Par ailleurs, la Conférence ministérielle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, tenue en octobre 2008 et l'adoption de la Déclaration politique et du plan d'action à cette occasion, constituent une contribution importante.

Les deux réunions que je viens de mentionner ont offert des occasions de promouvoir le dialogue interrégional, en tant qu'instrument utile dans la lutte contre le problème mondial des drogues. Nous apprécions le rôle que l'ONU peut jouer pour élargir et faciliter ce dialogue. La Colombie s'est jointe aux efforts de la communauté internationale visant à s'attaquer au problème du trafic de drogue à destination de l'Europe via la côte occidentale de l'Afrique. Nous participons activement à l'initiative de coopération et d'échange d'informations entre les organes de sécurité des États contre le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe occidentale.

En février de cette année, a eu lieu en Colombie la première rencontre avec des pays africains, organisée avec l'appui de l'ONU, de la Commission européenne, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, de la Communauté des polices d'Amérique, de la Communauté latino-américaine et des Caraïbes de renseignements policiers et de la Police nationale colombienne. Dix-neuf pays, dont sept pays africains, ont participé à cette rencontre. Au cours de cette rencontre, une formation aux techniques spécialisées de lutte contre le trafic de drogue a été dispensée, et des canaux de communication pour faciliter l'échange d'informations ont été créés.

S'agissant du phénomène du trafic de drogue à destination de l'Europe via la côte occidentale de l'Afrique, la coordination opérationnelle, bien qu'indispensable, ne constitue qu'un premier pas. Il est nécessaire d'orienter les efforts vers l'élaboration de stratégies coordonnées face aux différentes composantes du problème. La capacité de l'ONU à coordonner ces efforts est inestimable.

L'expérience de la Colombie confirme qu'on ne pourra réaliser des progrès efficaces et progressifs dans la lutte contre le problème mondial des drogues que dans la mesure où on parviendra à établir un équilibre entre les actions visant à réduire l'offre et la demande de drogue.

Il est indispensable de s'attaquer à tous les maillons. Tous les pays concernés, qu'ils soient des pays producteurs, consommateurs ou de transit, doivent s'attaquer conjointement et avec la même détermination aux différentes manifestations du problème.

La Colombie réaffirme sa ferme détermination à continuer à agir aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, dans le cadre des mesures efficaces de coopération qui tiennent compte du caractère transnational, dynamique et multidimensionnel de ce crime.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Badji (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter chaleureusement et vous dire ma profonde gratitude pour la belle initiative qu'a prise le Burkina Faso, qui préside le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre, d'organiser, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « paix et sécurité en Afrique », un débat public sur le thème du trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale. Cette initiative opportune et celles qui ponctueront les trois prochaines semaines viennent couronner un travail remarquable accompli par la République sœur du Burkina Faso ces 24 derniers mois au sein du Conseil de sécurité.

La question du trafic de drogue est d'une brûlante actualité et est au cœur des préoccupations de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle mon pays, le Sénégal, accorde au débat d'aujourd'hui un intérêt tout particulier. L'importance que nous attachons à l'examen de la question du trafic de drogue se mesure à l'aune de l'ampleur des menaces

multiples et multiformes auxquelles nous expose ce fléau. Il va sans dire que le trafic de drogue implique des réseaux internationaux bien structurés, ayant des ramifications un peu partout à travers le monde et menant des activités d'une gravité telle qu'elles sapent l'autorité des États et mettent en péril la vie et la survie de milliers d'êtres humains.

Outre la toxicomanie, qui est un de ses innombrables effets dévastateurs et qui constitue un réel problème de santé publique, ce fléau a des conséquences économiques et financières désastreuses. Les produits de ce trafic illicite, qui sont souvent blanchis pour ensuite être injectés dans l'économie légale, posent un réel problème économique. En effet, l'affaiblissement du contrôle que les pouvoirs publics peuvent exercer sur l'économie lorsque des sommes importantes d'argent obtenues illégalement sont introduites dans le système financier est une source de préoccupation majeure, en particulier pour les pays en développement. Cette menace est d'autant plus préoccupante qu'il est aujourd'hui établi que le trafic de drogue fait le lit de plusieurs autres activités criminelles qui alimentent, par ailleurs, la criminalité transnationale organisée.

Il ne fait aujourd'hui l'ombre d'aucun doute que les profits substantiels en jeu dans le trafic de drogue attirent plusieurs groupes criminels qui en font la source principale du financement de leurs activités. Le risque est si grand que, comme l'indiquent plusieurs rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), le lien est établi entre le trafic de drogue et le financement de conflits armés dans plusieurs régions du monde ainsi que du terrorisme. Aussi, cette connexion entre le trafic de drogue et les autres activités criminelles telles que le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic d'armes et d'êtres humains et le terrorisme nous renseignent sur l'ampleur et la complexité de ce fléau, qui, à n'en point douter, est une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationales.

L'intensification des efforts internationaux pour lutter contre le trafic de drogue et les activités connexes a conduit, entre autres, à l'amélioration du cadre juridique international en la matière. Si la Convention des Nations Unies de 1989 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, dite Convention de Vienne, a été la première riposte internationale à la prolifération de ce fléau, l'adoption d'instruments internationaux dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée ou

la corruption permet d'appréhender les activités criminelles connexes. Il s'agit, notamment, de la Convention de Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme, de 2000, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003. Dans la même veine, plusieurs initiatives et engagements ont été pris aux niveaux régional, sous régional et national pour barrer la route à ce phénomène.

En dépit de tous les efforts ainsi déployés pour lutter contre le trafic de drogue, il y a lieu de reconnaître, pour le déplorer, que ce mal n'a pas du tout reculé et demeure encore une source de préoccupation majeure. Pis, ce phénomène s'est même complexifié si l'on sait que les réseaux criminels impliqués dans ce trafic illicite mettent à profit les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour se structurer davantage. Ainsi, ces criminels, qui disposent de moyens colossaux, ne tarissent pas d'imagination et de procédés sophistiqués pour tromper la vigilance des systèmes de contrôle les plus efficaces.

Ma délégation reste profondément préoccupée face à cette montée du trafic de drogue. Notre préoccupation est d'autant plus grande que l'Afrique, en particulier l'Afrique de l'Ouest, est en passe de devenir aujourd'hui la plaque tournante du trafic international de drogues. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon le rapport de 2008 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime intitulé « Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest », le volume de cocaïne saisie par année dans la région est estimé à 50 tonnes environ.

S'il apparaît clairement, dans ce rapport, que les cartels de la drogue d'Amérique latine sont les prédateurs de l'Afrique de l'Ouest, la raison principale est à trouver dans les faiblesses institutionnelles de certains États de la sous-région, qu'il convient d'aider dans la mesure où ils ploient sous le poids de la pauvreté et connaissent, en outre, une certaine instabilité politique. Le trafic de drogue ajoute ainsi une étincelle dans une région déjà très inflammable et représente un risque réel en matière de sécurité.

Bien que l'Afrique ne produise pas ces stupéfiants, elle subit plus fortement les conséquences et les implications du trafic illicite de ces produits, qui risquent d'affaiblir son économie déjà fragile et d'empoisonner sa population active majoritairement composée de jeunes. Il y a donc urgence à redoubler

d'efforts pour faire face aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité de cette région. La fourniture de l'assistance technique en vue de développer et de renforcer les capacités nationales de ces pays pour prévenir et combattre plus efficacement le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée, d'une manière générale, est donc nécessaire.

Je salue, sous ce rapport, le projet intitulé « Initiative en faveur de la côte de l'Afrique de l'Ouest » mené par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en partenariat avec l'ONUDC et le Département des opérations de maintien de la paix, qui vise à renforcer les capacités dans le domaine de l'application des lois dans quatre pays pilotes que sont la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Libéria. Cette initiative est en phase avec les objectifs du plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contre le trafic de drogue, adopté en octobre 2008.

Toutefois, pour tenir compte de toute la dimension de la lutte contre ce fléau et de ses divers aspects, nos actions ne doivent pas seulement se limiter au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la réglementation et de la surveillance. Elles doivent aussi viser à s'attaquer aux problèmes liés à la pauvreté, au sous-développement et à l'instabilité politique et sociale, qui favorisent la prolifération de ce mal.

Le trafic de drogue étant un phénomène à caractère transnational, une synergie d'actions aux niveaux régional et international est aussi nécessaire pour y faire face efficacement et durablement. Ceci passe, certes, par le renforcement et l'amélioration de la coopération internationale, notamment dans les domaines de l'entraide judiciaire et policière et de l'échange d'informations, mais aussi, et surtout, par une coordination des actions de toutes les entités ainsi que de tous les organes impliqués dans cette lutte.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais, pour commencer, remercier LL. EE. le Président et le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso de leur initiative d'organiser cet important débat sur le trafic de drogue comme menace à la sécurité internationale, et le Secrétaire général de

sa précieuse contribution au présent débat. Je tiens aussi à remercier M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du rapport, des tableaux et des cartes détaillés qu'il nous a présentés. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui ont laissé la vie dans ce combat de tous les instants contre le trafic de drogue.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît le défi posé à la communauté internationale par l'accroissement du trafic de drogue transfrontalier et interrégional. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction des efforts que déploie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour apporter aux pays Membres l'assistance financière et technique dont ils ont besoin, notamment en Afrique, pour soutenir et développer leurs capacités nationales et être mieux à même de développer leurs ressources humaines et leurs institutions nationales, de manière à faire face aux défis dévastateurs qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale, à savoir le trafic de drogue, la corruption et la criminalité internationale organisée sous toutes leurs formes.

À l'heure de la mondialisation caractérisée par l'imbrication et la succession rapide des évolutions économiques, politiques et sociales, nous devons faire face aux défis existants de manière globale et intégrée au mieux de nos intérêts tout en en atténuant l'impact sur nos sociétés. Le phénomène de la mondialisation, conjugué aux progrès incessants de la technologie, met à rude épreuve notre capacité et nos efforts de lutte contre le trafic de drogue.

De même, nous ne saurions débattre des efforts de lutte contre la culture, la production et le trafic de drogue sans aborder les autres formes de criminalité internationale organisée, ainsi que le blanchiment du produit de ces activités. En outre, il ne suffit plus de lutter contre les drogues illicites traditionnelles, dont les espaces de culture ont diminué au niveau mondial au cours de l'année dernière; il est également de la plus haute importance de reconnaître que les progrès technologiques facilitent la mise au point de nouvelles drogues synthétiques plus nocives, plus faciles à transporter et à faire passer en contrebande, et moins coûteuses à fabriquer, ce qui a favorisé l'émergence croissante de centres de production mondiale de ces toxines.

C'est pourquoi nous devons intensifier la coopération internationale contre ce nouveau défi en

collaborant étroitement avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Cela a été réaffirmé au dernier Sommet du Mouvement des pays non alignés à Charm el-Cheikh, qui a réitéré que des mesures plus efficaces devaient être prises pour prévenir, combattre et éliminer le problème mondial de la drogue sous tous ses aspects. Le Sommet a également reconnu qu'aucun gouvernement, aucune organisation ne pouvaient vaincre tout seuls cette menace, étant donné que les organisations criminelles liées au trafic de drogue travaillent en collaboration, utilisent une approche transfrontalière et multiplient les itinéraires de leur trafic et leurs méthodes de distribution. En conséquence, la coopération, la coordination et l'engagement de tous les pays et de toutes les régions sont essentiels pour vaincre ce phénomène.

Le Sommet a en outre souligné de nouveau que la lutte contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui devrait être entreprise dans un cadre multilatéral. Cette lutte ne peut être effectivement menée à bien qu'en améliorant la coopération régionale et internationale en pleine conformité avec les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et les autres dispositions du droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que le principe de l'égalité. Une telle coopération requiert des efforts plus soutenus afin de prévenir et de combattre tous les aspects du problème mondial de la drogue, y compris la réduction de la demande, et de formuler des solutions adéquates, notamment des programmes et des stratégies de développement durable de substitution.

Les trafiquants de drogue profitent systématiquement des frontières poreuses et de la faiblesse des institutions de sécurité dans certaines régions. Ces quelques dernières années ont montré que c'est le cas en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, où plusieurs États Membres se relèvent après de longs conflits, rétablissent leurs institutions et renforcent leurs capacités. L'explosion de la production et du trafic de drogue a un effet négatif sur les efforts généraux déployés pour instaurer le développement durable en Afrique.

La prolifération de ce phénomène est en outre une menace à la sécurité sur le continent, d'autant que les

produits du trafic sont soit blanchis au moyen des systèmes financiers nationaux, portant ainsi atteinte à leur réputation et paralysant leur développement, soit utilisés pour acheter des armes légères et de petit calibre. Étant donné qu'il s'agit là de l'un des principaux facteurs qui alimentent les conflits, l'instabilité et le terrorisme en Afrique, il menace les pays africains de retomber dans le conflit.

En outre les augmentations récentes de la consommation illicite de drogue, en particulier de drogues synthétiques, ont des effets négatifs sur les efforts que fait l'Afrique – en coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et en collaboration avec les organisations et institutions régionales et sous-régionales africaines, comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – pour réaliser les objectifs de développement convenus au plan international et énoncés dans les documents finals des grandes conférences et sommets des Nations Unies, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Sommet du Mouvement des pays non alignés de Charm el-Cheikh a réaffirmé que la traite des êtres humains continue également de poser un grave défi à l'humanité et requiert une réponse internationale concertée. Il a exhorté les États à multiplier leurs efforts pour lutter contre la traite des êtres humains en contribuant activement, entre autres choses, à la mise en place d'un partenariat mondial contre ces crimes inhumains. Un tel partenariat viserait à améliorer la coordination et l'échange d'informations, en particulier en protégeant les droits des victimes de la traite. L'ONU doit donc élaborer une approche cohérente et générale pour combattre ce crime; cela peut se faire par un processus de consultations entre les États Membres, lancé par le Président de l'Assemblée générale, concernant un plan d'action mondial de lutte contre la traite des êtres humains, qui serait adopté par l'Assemblée générale. En outre le Mouvement des pays non alignés salue les efforts présentement déployés par l'Assemblée dans ce domaine et se félicite du rôle de premier plan que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans la lutte contre ce crime grave.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'il est urgent de se concentrer sur le trafic croissant de

drogue en Afrique occidentale. Il est grand temps que la communauté internationale, en pleine collaboration avec l'ONU, apporte son appui sans équivoque aux efforts des États de l'Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO visant à combattre ce crime. Les dirigeants politiques de la région ont affirmé leur attachement à cette lutte en adoptant la Déclaration politique de la CEDEAO sur la prévention de l'abus des drogues, le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. La CEDEAO a également commencé à créer des structures et à adopter des stratégies et des programmes en vue de résoudre les aspects multiples du trafic et de la production de drogue. Il est maintenant temps que la communauté internationale renforce ces efforts en apportant son appui politique, financier et technique total à la sous-région afin d'utiliser effectivement et efficacement chaque instrument et chaque mécanisme dont elle dispose et d'élaborer ceux qui sont encore nécessaires pour lutter contre le problème de la drogue en Afrique occidentale.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés met l'accent sur la nécessité d'améliorer le partenariat qui existe entre l'Afrique et l'ONU, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de l'ONUDC. Cela doit se faire de manière intégrée et globale, en se fondant sur les expériences accumulées et les leçons apprises, et en pleine coopération avec les organisations régionales africaines et l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ainsi que d'autres entités.

Le succès des efforts de consolidation de la paix en Afrique, en particulier en Afrique occidentale, reste également tributaire du degré d'appui accordé par l'ONU aux pays africains et aux structures régionales, en vue de renforcer les institutions nationales et régionales, afin que soient rapidement et effectivement mis en œuvre divers plans d'action et stratégies pour lutter contre la criminalité transnationale et surmonter les obstacles au développement durable.

Le Président : Étant donné qu'il reste sur ma liste un certain nombre d'orateurs qui ne se sont pas encore exprimés et en raison de l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 20.